

Table des matières

S'installer, s'intégrer

Bienvenue

- P. 3** Message du comité de jura.accueil
(1/2) Histoire
Portrait
Paysages
Frontières
Langues
Altitudes
Economie
- P. 4** Le système politique suisse
(2/2) Instruction civique
Gouvernement
Autorités
Droits politiques
Sécurité

Population et migration

- P. 5** Arrivée dans le Canton du Jura
(1/1) Bienvenue en Suisse
Vivre et travailler en Suisse
Demande d'asile
Cours de français Comunica
Requérants d'asile / réfugiés
Interprétariat communautaire
Service de la population
Autorisations
Asile
Intégration
et lutte contre le racisme
Naissances, mariages, etc.
Naturalisation
Contrôle des habitants
Documents d'identité

Habitat

- P. 6** Recherche d'un logement
(1/2) Contrat de bail
Logement
Vivre dans un immeuble
Locataires
Propriétaires
Service de renseignements juridiques
Commission de conciliation
- P. 8** Acheter ou construire sa maison
(2/2) Géoportail
Gestion des déchets
Déménagement

Comment ça marche?

Le document jura.accueil que vous avez sous les yeux a été conçu afin de vous accompagner dans la quête d'informations au sujet de la vie dans le canton du Jura. Vous y découvrirez un grand nombre de liens permettant d'atteindre rapidement les sites Internet des institutions et associations sur lesquelles se porte votre intérêt ou d'atteindre d'autres pages du document. Les liens ne sont actifs que sur la version informatisée.



La méthode la plus simple pour rechercher le sujet qui vous intéresse est l'outil de recherche d'Acrobat reader (loupe).

Les données contenues dans ce document sont mises à jour régulièrement. Merci de nous signaler les éventuelles modifications: jura.accueil@jura.ch

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et d'intérêt dans cette promenade à travers les multiples aspects de la vie dans le canton du Jura.

Santé/social

- P. 8** Migrants et santé
(1/4) Numéros d'urgence
Trouver un médecin
Service de la santé
Hôpital du Jura
Clinique Le Noirmont
Prise en charge des personnes âgées
Assurance-maladie (LAMAL)
Primes d'assurance-maladie
Obligation de s'assurer
Prestations
- P. 9** Participation de l'assuré
(2/4) Remboursements
Indemnités journalières
Assurance-maladie complémentaire
Handicap
Interprétariat communautaire
- P. 10** Soins à domicile
(3/4) Aide sociale
Services sociaux
Santé sexuelle
Violence domestique
Consultation conjugale
- P. 11** Vie associative
(4/4) Intégration
Lutte contre le racisme
Cours de français Comunica
Centre pour femmes
Centre d'animation et de formation
Service de médiation
Renseignements juridiques
Guide utile

Communications

- P. 12** Comparatifs
(1/1) Téléphoner
Téléphonie mobile
Télévision
Redevances
Annuaire
OFCOM

Achats

- P. 13** Heures d'ouverture
(1/1) des commerces
Offre
Foires et marchés
Achats à l'étranger
Fédération romande des consommateurs

Travail et finances

Banques et poste

- P. 14** Choix
(1/2) d'un établissement bancaire
Présentation des institutions financières en Suisse
Cartes bancaires et chèques
Paiements
Retraits
Endettement
Prévenir le surendettement
- P. 15** Financer
(2/2) la propriété du logement
Gestion de fortune
Service postal

Table des matières (suite)

Travail et finances (suite)

Economie et travail

P. 16 Filières de recherche d'emploi
(1/2) Postulation
Embauche
Contrat de travail
Salaire minimal
Heures supplémentaires
Droit au salaire
Allocations familiales
Vacances et jours fériés

P. 17 Litiges
(2/2) Travail au noir
Créer une entreprise
Autorisations et patentes
Autorisations de séjour
Promotion économique

Assurances

P. 18 Les trois piliers de la prévoyance
(1/3) AVS/AI/PC
Prévoyance professionnelle
Prévoyance individuelle

P. 19 Assurance-accidents
(2/3) Assurance-chômage
Allocations pertes de gains
Assurance-maternité

P. 20 Assurance mobilière
(3/3) Assurance-incendie
Assurance responsabilité civile
Guide sur les assurances.

Impôts

P. 21 Démarches à entreprendre
(1/2) Guide du futur contribuable
Impôt à la source
Le fisc et les jeunes
JuraTax
Calendrier fiscal

P. 22 Les différents impôts
(2/2) Aide fiscale à la création d'entreprise

Transports

Transports et mobilité douce

P. 23 Horaires
(1/1) Offre
Vélo

Voitures et règles de la route

P. 24 Ce qui concerne le conducteur:
(1/2) Permis
Assurance
Taxes
Vignette
Mobilité réduite
Conducteurs professionnels
Inforoute
Organisations pour automobilistes
Places de parc

P. 25 Ce qui concerne le véhicule :
(2/2) Importation
Assurance
Règles de la route
Signalisation
Accidents, que faire?

Ecole, formation, détente

Ecole et formation

P. 26 Arrivée dans le Jura
(1/4) Démarches à entreprendre
Elèves étrangers
Ecole primaire
Ecole secondaire
Structure Sports-Arts-Etudes
Devoirs surveillés
Ecoles privées
Pédagogie spécialisée
Prestations particulières

P. 27 Services scolaires de santé
(2/4) Bourses et prêts d'études
Schéma du système suisse de formation

P. 28 Le tertiaire et la formation
(3/4) Filières
Ecoles

P. 29 Hautes écoles
(4/4) Certifications pour adultes
Perfectionnement
Formation continue
Réinsertion professionnelle
Reconnaissance des diplômes
Cours de français Comunica
Réinsertion professionnelle des femmes
Interprétariat communautaire
Animation et formation pour femmes migrantes
Illettrisme

Enfance et jeunesse

P. 30 Grossesse
(1/2) Interruption de grossesse
Puériculture
Lieu de rencontre
Crèches-garderies
Moyens de garde

P. 31 Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés
(2/2) Politique de la jeunesse
Interprétariat communautaire

Religion

P. 32 Paysage religieux
(1/1) Horaires des offices
Religions

Culture

P. 33 Offre culturelle jurassienne
(1/1) Institutions
Musées
Cinéma
Théâtre
Bibliothèques

Sports, loisirs et tourisme

P. 34 Outils de recherche
(1/1) Institutions
Clubs sportifs phares
Piscines
Patinoires
Ludothèques
Points forts du tourisme jurassien
Hébergement
Nature

Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le guide jura.accueil a pour ambition de guider et d'aider le lecteur à trouver les réponses à ses questions. Les informations contenues dans le guide n'engagent cependant pas la responsabilité de jura.accueil, en particulier au sujet des références présentées et de leurs contenus.

Impressum

Edition: Association jura.accueil, Delémont.

Réalisation: Erard Sàrl, Porrentruy

Traduction: Royal Line Renens

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Bienvenue 1/2

Histoire de la République et Canton du Jura



1815: Congrès de Vienne

Suite à l'effondrement de l'empire napoléonien, l'ancien Evêché de Bâle est attribué à leurs «Excellences» de Berne afin de les dédommager de la perte du pays de Vaud et d'Argovie.

1947: Affaire Moeckli

Le Grand Conseil bernois refuse d'attribuer le Département des travaux publics au Jurassien Georges Moeckli argumentant qu'un département si important ne saurait être remis à un Romand. La consternation des Jurassiens mène à la constitution du Mouvement séparatiste jurassien.

1950: Rassemblement jurassien

Le Mouvement séparatiste devient le Rassemblement jurassien et la lutte s'organise, avec à sa tête des hommes comme Roland Béguelin et Roger Schaffter.

1974: Création du Canton du Jura

Consulté le 23 juin 1974, le peuple jurassien des sept districts se déclare majoritairement en faveur de la création du Canton du Jura. Les trois districts du sud (Moutier, Courtelary et La Neuveville) optent pour leur maintien dans le Canton de Berne en 1975. Laufon rejoint le Canton de Bâle-Campagne (1994) et le village de Vellerat quitte Berne pour le Jura (1996).

1978: le peuple suisse et tous les cantons acceptent la République et Canton du Jura dans la Confédération suisse. Le nouveau canton, formé de trois districts (Delémont, Porrentruy et Franches-Montagnes) entre en souveraineté le 1^{er} janvier 1979.

Portrait du Jura



Situation géographique

Superficie: 839 km²
Population: 72'410 habitants (2015)
Densité: 82 hab./km²
Nombre de communes: 57

Bienvenue dans le Canton du Jura

Chaque année, environ 1'500 personnes choisissent de s'établir dans le Canton du Jura.

Si vous en faites partie – ou si vous êtes sur le point de faire ce choix – nous tenons d'ores et déjà à vous féliciter chaleureusement et nous vous souhaitons la bienvenue.

Votre choix nous honore et donne aussi une grande responsabilité à la communauté jurassienne: celle de vous accueillir dignement et de faire en sorte que vous vous sentiez bien dans le Jura. En un mot, que vous puissiez vous y intégrer harmonieusement.

Ce document web, que nous avons voulu pratique et condensé, a pour but de vous fournir toutes les informations utiles à la vie quotidienne dans le Jura. Vous y trouvez notamment des indications précieuses concernant les écoles, les crèches, les hôpitaux, les heures d'ouvertures des magasins ou les possibilités d'activités sportives et culturelles dans la région. Les principales formalités administratives dont il faut s'acquitter y sont également expliquées, afin de faciliter votre établissement.

Chaque fiche est rédigée en français, langue officielle du Canton du Jura, et traduite en allemand, en italien, en espagnol, en anglais et en portugais.

Le Canton du Jura s'est toujours montré ouvert et accueillant vis-à-vis des personnes venant de l'extérieur. Dès sa création, il a été le premier canton suisse à octroyer des droits politiques étendus aux étrangers résidents depuis dix ans en Suisse et un an sur son territoire. Par l'entremise de jura.accueil, ses autorités souhaitent apporter un soutien concret aux personnes qui choisissent de s'installer dans le Jura.

Merci d'avoir choisi notre canton et soyez les bienvenus dans le Jura !

Comité de jura.accueil

Diversité des paysages

Contrairement à certaines idées reçues, le Jura n'est pas un canton de montagne. Si les Franches-Montagnes se trouvent effectivement à 1'000 m d'altitude, les districts de Delémont et de Porrentruy se situent en plaine et bénéficient d'un climat très doux. Dans ces régions de plaines et de collines, les prairies verdoyantes alternent avec les cultures céréalières et les vergers d'arbres fruitiers, qui produisent notamment la fameuse Damassine. On y trouve également quelques hectares de vignes.

Sur le Haut-Plateau franc-montagnard, les chevaux en liberté, les sapins majestueux et les fermes aux larges pans de toit façonnent un paysage caractéristique et unique en Suisse.

Frontières

121 km de frontières avec la France, 111 km de frontières avec les cantons suisses voisins de Bâle-Campagne, Soleure, Berne et Neuchâtel.

Langues parlées

Français 86,7 % (Suisse 22,7 %), allemand 7,1 % (Suisse 63,3 %) et italien 2,1 % (Suisse 8,1 %). Les autres langues totalisent 4,1 %.

Altitudes

Le point le plus bas est situé à Boncourt (364 m) et le plus haut est situé au Raimeux (1'302 m).

Economie

Le Jura possède une longue tradition industrielle et excelle dans des secteurs de pointe comme l'horlogerie, la microtechnique ou l'automatisation. Plus de 40 % de la population active est occupée dans l'industrie jurassienne et la région emploie plus de 4'000 frontaliers. L'économie jurassienne repose sur un tissu de PME particulièrement souples et innovantes, qui s'orientent également vers les services aux entreprises, les sciences de la vie et l'économie des loisirs. A proximité du pôle économique bâlois, le Jura offre un savoir-faire unique et les compétences d'hommes et de femmes au service de la qualité et de l'innovation. Une grande partie de la production des entreprises jurassiennes est destinée à l'exportation.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Bienvenue 2/2

Le système politique suisse



En Suisse, le peuple est l'autorité politique suprême. Le

système politique suisse se fonde sur ce principe. Le peuple suisse peut s'exprimer au niveau fédéral, cantonal et communal, sur les thèmes les plus variés et élire ses représentants au Parlement.

Instruction civique

La Suisse est un Etat fédéraliste. En d'autres termes, le pouvoir étatique est réparti entre la Confédération, les cantons et les communes. Les cantons et les communes disposent de compétences étendues et ont leurs propres sources de revenus.

Le fédéralisme permet de vivre la diversité dans l'unité. Dans un pays qui compte quatre langues nationales et se distingue par sa diversité géographique, c'est un élément essentiel de la cohésion nationale.

Gouvernement suisse



L'ensemble des autorités suisses



Les autorités jurassiennes



Droits politiques dans le Canton du Jura



Il existe pour les étrangers des possibilités de participer activement à la vie de la société par le biais du droit de vote et d'éligibilité.

Pour voter, les étrangers domiciliés dans le Jura doivent être domiciliés depuis dix ans en Suisse et un an dans le canton (scrutins cantonaux). De plus, ils doivent être domiciliés dans la commune depuis 30 jours pour les scrutins communaux.

Enfin, les étrangers sont également éligibles au niveau communal, à l'exception de la fonction de maire.

Autres sources d'informations

migraweb

Migraweb est un site d'informations sur la vie en Suisse en de nombreuses langues, destiné aux personnes migrantes. Pour s'orienter en Suisse, elles ont besoin d'accéder à des informations qu'elles puissent comprendre rapidement, c'est-à-dire à des informations dans leur langue d'origine. Elles trouvent les informations nécessaires et les liens utiles qui les guident à travers les administrations et les complications de la vie quotidienne.

ch.ch

ch.ch est le portail des autorités suisses, c'est-à-dire de la Confédération, des cantons et des communes. On y trouve toutes les informations officielles concernant les démarches administratives de la Confédération, des cantons et des communes.

GSR
Guide Social Romand

Le guide social romand informe sur les lois, les procédures et les institutions pouvant répondre à des problèmes rencontrés dans la vie quotidienne. Il s'adresse aux professionnels de l'action sociale, mais aussi à tout public intéressé par ce genre de questions. Il contient une base de données de la législation sociale fédérale, des législations sociales cantonales et des adresses d'institutions.

La recherche s'effectue par thème ou par mot-clé. Les thèmes sont indiqués dans chaque page du guide, en regard de la source d'information.

La presse locale diffuse de nombreuses informations, non pas seulement sur l'actualité, mais aussi au sujet des services à la population. L'édition quotidienne du Quotidien jurassien en version papier comprend notamment une page entière d'informations et de services, portant notamment sur les événements culturels et les urgences.

Le Quotidien
jurassien

Radio
Fréquence Jura

Les étrangers ne participent pas aux scrutins fédéraux ainsi qu'aux scrutins touchant la matière constitutionnelle cantonale.

Ils ne sont outre pas éligibles au niveau cantonal et fédéral.

Sécurité



La police cantonale jurassienne assure, 24 heures sur 24, des missions de secours, proximité, circulation, judiciaire.

La police cantonale veille à la sécurité et à l'ordre publics, à l'observation et l'exécution des lois, à la répression des infractions ainsi qu'à la prévention de la criminalité.

Elle œuvre sur tout le territoire cantonal et collabore avec les partenaires de la sécurité publique (polices communales, corps des gardes-frontière, police ferroviaire, etc.)



La section de la protection de la population et de la sécurité (PPS)

a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile et les affaires militaires.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Population et migration 1/1

Arrivée dans le Canton du Jura

JURA-CH Annonce à la commune

La personne qui déménage afin de s'établir ou de séjourner dans une commune a l'obligation de s'annoncer personnellement auprès du préposé communal dans un délai de 14 jours.

Les communes doivent être informées au sujet des personnes qui sont établies ou qui séjournent sur leur territoire.

Bienvenue en Suisse

JURA-CH SEM

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) édite la brochure «Bienvenue en Suisse -

Informations pour les nouveaux arrivants» est disponible en 12 langues. Elle offre un tour d'horizon des questions se posant aux nouveaux arrivants.

JURA-CH SEM

Secrétariat d'Etat aux migrations

Vivre et travailler en Suisse

JURA-CH EURES

Le portail européen sur la mobilité de l'emploi

Cours de français Comunica

JURA-CH Comunica

Le processus d'intégration débute nécessairement par la maîtrise de la langue de la région d'accueil du migrant.

JURA-CH BI

Associations et communautés étrangères constituées dans le Jura

Requérants d'asile / réfugiés

JURA-CH AJAM

L'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) a pour mission d'organiser l'accueil, l'hébergement et la prise en charge sociale des personnes relevant du droit d'asile en Suisse.

Interprétariat communautaire

JURA-CH Se comprendre

L'interprétariat communautaire est une activité orale exercée dans des contextes

interculturels. Les interprètes assurent la traduction en tenant compte de connaissances fondées des réalités de vie existant dans le pays d'origine et dans la société d'accueil, ainsi que des contextes sociaux, ethniques et culturels des interlocuteurs en présence.

Service de la population

Le Service de la population (SPOP) est l'interlocuteur privilégié de la population jurassienne et des ressortissants étrangers. Il est composé des 7 secteurs suivants.

Autorisations de séjour et d'établissement

JURA-CH SPOP Police des étrangers

JURA-CH SPOP Autorisations de séjour

Le secteur de la police des étrangers délivre les autorisations de séjour et d'établissement aux étrangers qui désirent s'installer en Suisse.

Asile

JURA-CH SPOP Asile

Le secteur Asile et CVR (Conseils en vue du retour) s'occupe du séjour, du suivi, du retour volontaire et, le cas échéant, du renvoi des requérants d'asile.

Intégration des étrangers et lutte contre le racisme

JURA-CH SPOP BI

Le Bureau de l'intégration des étrangers est chargé de la mise en œuvre des mesures d'encouragement à l'intégration contenu dans le programme d'intégration cantonal (PIC), composé de domaines tels que : accueil et information, protection contre la discrimination, langue et formation, insertion professionnelle, interprétariat communautaire et intégration sociale.

Naissances, mariages, partenariats, divorces, etc.

JURA-CH SPOP Etat civil

L'Office de l'état civil du Canton du Jura est chargé de la gestion des domaines suivants et délivre tous les renseignements utiles à leur sujet: naissance, mariage, partenariat enregistré, divorce, reconnaissance d'un enfant, décès.

Naturalisation

JURA-CH SPOP Naturalisation

Le secteur des naturalisations traite toute demande d'obtention de la naturalisation suisse, ordinaire ou facilitée. La naturalisation est l'acte par lequel une personne de nationalité étrangère acquiert la nationalité suisse.

Contrôle des habitants

JURA-CH SPOP Contrôle habitants

Les communes sont responsables du contrôle des personnes qui sont établies ou qui séjournent sur leur territoire. Elles appuient le SPOP dans l'accomplissement de ses tâches de police des étrangers. Le SPOP est également responsable de la tenue du registre cantonal des habitants.

Documents d'identité (passeports, cartes d'identité, légalisation)

JURA-CH SPOP Passeports

Pour obtenir un passeport ou une carte d'identité, tout citoyen suisse doit se présenter au Bureau des passeports à Delémont.

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: asile, immigration

ch.ch

Thèmes: étrangers en Suisse, déménagement

GSR
Guide Social Romand

Thèmes: travailleurs étrangers, migration

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Habitat 1/2

Recherche d'un logement

Il est recommandé de lire les annonces dans la presse régionale ou sur internet (mots clés : appartements à louer Jura); informer ses connaissances que l'on recherche un logement; s'inscrire dans une régie et auprès d'institutions, comme

Caisse de pensions
RCJU

la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura,

qui louent généralement des appartements; insérer une annonce dans la presse, sur internet ou dans les grandes surfaces.

Logement



OFL

Tout ce qu'il faut savoir sur le logement et l'intégration des étrangers, en 16 langues (droits et devoirs du locataire et les modalités de la vie en location en Suisse).

Vivre dans un immeuble

Chaque immeuble possède généralement son règlement transmis en principe lors de la signature du contrat de bail. De plus, les usages et habitudes de l'immeuble sont communiqués par les autres locataires.

Locataires

Association suisse
des locataires

ASLOCA
Association suisse
des locataires

L'ASLOCA-TransJura est une association privée indépendante qui a pour but d'informer les locataires, d'en assurer la défense et d'en améliorer les droits.

Propriétaires

Infomaison

Infomaison est une plate-forme d'information en ligne qui s'intéresse à tous les sujets ayant trait à la maison. Elle s'adresse aux propriétaires fonciers privés.

Infomaison

La propriété du logement est fiscalement imposable.

Contrat de bail

Le contrat de bail correspond à la location d'un logement entre un propriétaire (bailleur) et un locataire. Il contient divers éléments comme le nombre de pièces, la durée du bail, le loyer, etc.

Toutes les informations utiles se trouvent dans les sites suivants :

Association suisse
des locataires

Association suisse des locataires



OFL

Office fédéral du logement, conseil et astuces

Infomaison
Checklist

Check-list : comment contrôler votre contrat de bail

Service de renseignements juridiques

JURA CH
Service de renseignements
juridiques

Le Service de renseignements juridiques, organisé par

l'Ordre des avocats jurassiens, offre la possibilité, après inscription auprès des Recettes et administrations de district et contre la somme de 20 francs, de bénéficier d'une consultation avec un avocat désigné, afin de permettre de mieux résoudre les difficultés auxquelles les citoyens se trouvent confrontés.

Commission de conciliation

GSR
Guide Social Romand

En cas de litige au sujet d'un logement, il est possible de

s'adresser à la Commission de conciliation de son district.

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: logement

ch.ch

Thèmes: étrangers en Suisse, propriété du logement

GSR
Guide Social Romand

Thèmes: droit du bail, logement, appartement, habitat



Habitat 2/2

Acheter ou construire sa maison

Achat / Recherche d'un bien immobilier

Il est recommandé de lire les annonces dans la presse régionale ou sur internet; visiter les agences immobilières régulièrement; insérer une annonce dans la presse, sur internet ou dans les grandes surfaces; informer ses connaissances que l'on recherche une maison.

Construire / Permis de construire

La demande de permis de construire doit être déposée au secrétariat communal du lieu de l'ouvrage. Il est conseillé de faire appel à une personne de métier tel qu'un architecte afin que le dossier soit complet et le projet de bonne qualité. L'autorité communale examine la requête puis transmet le dossier aux services cantonaux compétents.

Infomaison

Plateforme d'information Infomaison

ch.ch

Propriété-Logement

Propriété du logement

ECA Jura

Assurance pour les travaux de construction auprès de

l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention.

Banque et poste

Financement de la construction

Géoportail

JURA.ch

Géoportail

Survoler le territoire jurassien, connaître le propriétaire d'une parcelle, consulter le plan d'aménagement local d'une commune, etc. Tout cela est possible grâce au Géoportail.

Gestion des déchets

Les déchets urbains non valorisables (appelés autrefois ordures ménagères) sont à rassembler dans des sacs poubelles ou dans des conteneurs. Ceux-ci doivent être déposés sur le bord de la route le jour du passage du camion-poubelle. Il est formellement interdit de brûler soi-même ses déchets, la pollution qui en résulterait serait 1'000 fois supérieure à celle d'une usine d'incinération. Les jours de passage du camion-poubelle sont communiqués dans le document mémo-déchets distribué à toute la population ou par les secrétariats communaux. Les sacs à poubelle sont disponibles dans les magasins par rouleaux de 10 sacs. Ils sont taxés, c'est-à-dire que le prix est majoré d'une taxe d'élimination. Outre la taxe au sac, les Jurassiens sont soumis à une taxe par personne ou par ménage fixée par les communes.

Chaque commune jurassienne possède son point de collecte des déchets. Le tri sélectif concerne le papier, le verre, le métal, le carton, les huiles, les boîtes de conserve, l'alu, le compost, les piles, etc. Un service de ramassage des objets encombrants (objets n'entrant pas dans un sac poubelle 110l et ne faisant pas l'objet du tri sélectif) complète cette offre. Les secrétariats communaux renseignent à propos de toutes les questions se rapportant aux déchets.

Déchets

MEMO Déchets



Guide des déchets

Guide des déchets

JURA.ch

ENV

Office de l'environnement du Canton du Jura

Déménagement

ch.ch

Déménagement

Lorsqu'on change de domicile, la personne qui déménage afin de s'établir ou de séjourner dans une commune a l'obligation de s'annoncer personnellement auprès du préposé communal dans un délai de 14 jours.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Santé / social 1/4

[Table des matières](#)



Migrants et santé

MIGESPLUS

migesplus.ch s'adresse aux migrants et leur facilite l'accès aux informations sur la santé. Le guide de santé en Suisse est édité en 18 langues.

Trouver un médecin

DoctorFMH

Doctor FMH est le seul registre officiel complet donnant la liste des médecins suisses. Il est possible d'effectuer une recherche en fonction des connaissances linguistiques des médecins.

Service de la santé

JURA.CH

SSA

Le Service cantonal de la santé publique (SSA) veille et contribue à la promotion, à la protection et à la sauvegarde de la santé de la population jurassienne. Son site fournit de nombreuses adresses et informations utiles au sujet des prestations existantes dans le Jura.

Hôpital du Jura

Hôpital du Jura

L'Hôpital du Jura déploie ses activités sur les quatre sites de Delémont, Porrentruy, Saignelégier et de la Résidence pour personnes âgées La Promenade à Delémont. Que ce soit de manière ambulatoire ou durant un séjour, les patients et résidents jouissent de soins et autres prestations de qualité.

Clinique Le Noirmont

Clinique Le Noirmont

La Clinique Le Noirmont est un centre de référence national en réadaptation cardiovasculaire, psychosomatique et musculo-squelettique.

Prise en charge des personnes âgées

JURA.CH

SSA

Personne âgées

Il existe plusieurs types de structures destinées à la prise en charge des personnes âgées dans le Canton du Jura et notamment: les services d'aide et de soins à domicile, les centres de jour, les appartements protégés, les lits d'accueil temporaire, les établissements médico-sociaux (EMS) et les unités de vie de psychogériatrie (UVP).

Numéros d'appel à conserver (urgences en Suisse et premiers secours)

118 Pompiers

117 Police

144 Ambulance, urgences, urgences pédiatriques

145 Intoxication (empoisonnement)

Jura :

0800 300 033 Médecin de garde

032 466 34 34 Dentiste de garde

032 423 22 32 Pharmacie de garde

JURA.CH

Urgences

Numéros d'urgence sur le site cantonal

Hôpital du Jura

Urgences à l'Hôpital du Jura

Assurance-maladie (LAMAL)

LAMAL

L'assurance-maladie sociale permet l'accès à toute personne vivant en Suisse aux soins adéquats en cas de maladie et d'accident. Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de s'assurer. La personne assurée a le libre choix de son assureur. Le guide de l'assurance-maladie s'adresse à tous les assurés et vise à fournir toutes les informations utiles et essentielles.



OFSP

Le site de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et celui des autorités suisses (CH.CH) fournissent de nombreuses informations.

ch.ch

Assurance-maladie

Primes d'assurance-maladie

JURA.CH

SSA

Assurance-maladie

Caisse AVS Jura

Le Service de la santé du Canton du Jura (SSA) ainsi que la Caisse de compensation du Canton du Jura tiennent à disposition les montants des primes cantonales de tous les assureurs maladie et renseignent volontiers à ce sujet, ainsi que sur les aides financières possibles (réductions de primes d'assurance-maladie aux assurés de condition modeste).

Obligation de s'assurer



OFSP

Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de s'assurer pour les soins en cas de maladie et ceci dans les trois mois qui suivent sa prise de domicile ou sa naissance en Suisse.

Lettre d'affiliation

Lettre de demande d'affiliation pour l'assurance-maladie de base.

Prestations



OFSP

Prestations

L'assurance-maladie alloue des prestations en cas de maladie, accident (si aucune autre assurance-obligatoire ou privée n'en assume la prise en charge) et maternité.

La LAMAL prévoit également la prise en charge de certains coûts liés à la détection et à la prévention de certaines maladies ainsi que les coûts des soins dentaires occasionnés par une maladie grave ou ses séquelles.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Santé / social 2/4

Participation de l'assuré aux coûts des prestations



L'assuré paie les coûts des prestations jusqu'à concurrence du montant de la franchise qu'il aura choisie dans son contrat d'assurance. Au-delà de cette franchise, l'assuré prendra 10 % des frais à sa charge (quote-part) jusqu'à concurrence de CHF 700.- par année (CHF 350.- pour les enfants). Une contribution aux frais de séjour en cas d'hospitalisation lui est également réclamée.

Deux systèmes de remboursement

Dans le système d'assurance-maladie suisse, les assureurs remboursent les coûts des prestations en cas de maladie une fois que les prestations ont été fournies. Les fournisseurs de prestations peuvent être rémunérés pour leurs prestations de deux manières :

1. par les assurés, à qui leur assureur rembourse ensuite les coûts payés;
2. par les assureurs, qui paient directement la pharmacie, le médecin ou l'hôpital qui a fourni les prestations.

Handicap



Fiche Handicap du Guide social romand



Handicap de la vue: Fédération suisse des aveugles et malvoyants



Forum handicap Jura



Pro Infirmis

Droit aux indemnités journalières en cas de maladie

Le droit aux indemnités journalières prend naissance lorsque l'assuré a une capacité de travail réduite au moins de moitié et prend effet le 3^e jour qui suit le début de la maladie (ou selon convention différente). En cas de grossesse et d'accouchement, les assureurs versent des indemnités durant 16 semaines, dont 8 au minimum après l'accouchement. Ceci à la condition que l'assurée ait cotisé durant 270 jours sans interruption de plus de 3 mois.

L'assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie est très courante, mais pas obligatoire. De nombreuses conventions collectives de travail stipulent que l'assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie doit verser des prestations pendant deux ans.



Office fédéral des assurances sociales



Incapacité de travail



Pro Infirmis (personnes handicapées)

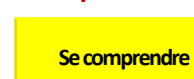
Assurance-maladie - assurances complémentaires



Si vous souhaitez que votre caisse-maladie couvre des prestations

qui ne sont pas prises en charge par l'assurance de base, il existe des assurances complémentaires les plus diverses. Vous pouvez par exemple bénéficier de prestations médicales ambulatoires plus nombreuses (correction des dents pour les enfants, traitements médicaux complémentaires tels que l'ostéopathie), avoir davantage de confort ou choisir librement votre médecin lors d'un séjour en hôpital.

Interprétariat communautaire



L'interprétariat communautaire est une activité

orale exercée dans des contextes interculturels. Les interprètes assurent la traduction en tenant compte de connaissances fondées des réalités de vie existant dans le pays d'origine et dans la société d'accueil, ainsi que des contextes sociaux, ethniques et culturels des interlocuteurs en présence.

Assurance-accident

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Santé / social 3/4

Fondation pour l'aide et les soins à domicile

FASD

Le personnel soignant de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile (FASD) dispense, sur prescription médicale, des prestations de soins 7 jours sur 7 dans le but de permettre le maintien ou le retour à domicile des personnes malades, accidentées, handicapées et âgées qui le souhaitent. Les prestations de soins sont remboursées par l'assurance-maladie de base. Le personnel fournit également de l'aide concernant l'entretien de l'habitat (ménage) et du linge (lessive, repassage), la cuisine, les courses et l'organisation de la vie quotidienne.

Centre de santé sexuelle – planning familial Jura

Centre de santé sexuelle

Le centre a pour but d'informer, d'orienter, de soutenir et d'accompagner toute personne ou couple concernant les différentes étapes de la vie relationnelle et sexuelle. Il prodigue des conseils dans les domaines de la sexualité notamment, de la procréation, de la contraception, de la régulation des naissances, de la prévention des infections sexuellement transmissibles et fournit des prestations de consultation en matière de grossesse.

Violence domestique

Outre la violence physique (brutalité, coups, brûlures, morsures, etc.) à l'égard du conjoint, il existe plusieurs formes de violence non moins graves et répréhensibles: violence psychologique (insultes, humiliations, menaces, harcèlement, etc.) ainsi que violence économique (ne contribue pas correctement aux dépenses du ménage, s'approprie l'argent du conjoint, etc.). En pareille situation, il convient d'avertir rapidement les services habilités à apporter leur aide, soit la police ou les institutions d'aides.

JURA-CH
Police
Violence conjugale

JURA-CH
SSA
Maltraitance

JURA-CH
Bureau
de l'égalité

JURA-CH
Brochure

JURA-CH
APEA

Aide sociale

JURA-CH
SAS
Services sociaux

Services sociaux régionaux du Canton du Jura

JURA-CH
SAS
Aide aux victimes

Aide aux victimes

Services sociaux polyvalents privés

Caritas Jura

Caritas Jura

Centre social
protestant

Centre social protestant

JURA-CH
SAS
Aide sociale privée

Catalogue de l'aide sociale privée

Institutions sociales

Liste des institutions sociales

Services sociaux spécialisés

JURA-CH
SAS
Dépendances

Accompagnement des personnes dépendantes (alcool, toxicomanies, etc.)

JURA-CH
Justice

Mineurs relevant du tribunal

Pro Senectute

Personnes âgées: Pro Senectute Arc Jurassien

JURA-CH
AJAM

Réfugiés et requérants d'asile:
Association jurassienne d'accueil des migrants

JURA-CH
SAS
ARPA

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

Hôpital du Jura
Service social

Service social de l'Hôpital du Jura

Consultation conjugale

En cas de difficultés au sein du couple, les services de consultation conjugale offrent une aide afin de rendre le dialogue possible, de retrouver un équilibre ou de mieux gérer une situation de séparation ou de divorce.

Couple plus

Fédération des services de consultations de couples

Dans le Jura, deux institutions offrent cette opportunité:

Centre social
protestant

Centre social
protestant

Caritas Jura
Couples et familles

Caritas Jura

S'installer, s'intégrer

Travail et finances Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Intégration / social 4/4

Intégration

L'intégration est un processus qui a pour objectif de permettre aux personnes étrangères de se familiariser avec les pratiques du pays d'accueil, afin d'y vivre de façon la plus harmonieuse possible. Cela implique, d'une part, la volonté des personnes étrangères de participer aux mesures qui leur sont proposées, pour gagner en autonomie (apprendre le français, se former, respecter les règles et les valeurs), et qu'elles puissent participer activement à la vie sociale, culturelle et économique de leur pays d'adoption. D'autre part, dans une démarche de réciprocité, cela requiert également que la population autochtone se montre ouverte et bienveillante et contribue à faciliter les contacts et les échanges.

Intégration et lutte contre le racisme



Le Bureau de l'intégration des étrangers est chargé de la mise en œuvre des mesures d'encouragement à l'intégration contenu dans le programme d'intégration cantonal (PIC), composé de domaines tels que : accueil et information, protection contre la discrimination, langue et formation, insertion professionnelle, interprétariat communautaire et intégration sociale.

Cours de français Comunica



Le processus d'intégration débute nécessairement par la maîtrise de la langue de la région d'accueil du migrant.

Centre d'animation et de formation pour femmes migrantes



Le CAFF est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges.

Vie associative

Le processus d'intégration favorise la participation à la vie associative et notamment avec la communauté d'origine, lorsque celle-ci est constituée en association. Il est précieux de conserver ses racines et ses origines.

Associations étrangères

Liste non exhaustive des associations étrangères constituées.

Lieu d'accueil et de rencontre Caritas



Mis sur pied par Caritas Jura, Caritas LARC est ouvert à tous mais notamment aux personnes en recherche de lien social (rentiers AI ou AVS, ressortissants étrangers, chômeurs, etc.). LARC propose ainsi un «bistrot social» ouvert à tous, des activités et animations de groupe.

Service de renseignements juridiques



Toute personne désirant un conseil juridique peut obtenir un rendez-vous d'une demi-heure avec un avocat désigné. De plus, les personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'offrir les services d'un avocat peuvent solliciter sous certaines conditions l'assistance judiciaire gratuite.

Service de médiation

La médiation est un processus de négociation dans lequel le médiateur garantit aux personnes en conflit un cadre dans lequel ils peuvent exprimer et confronter leurs points de vue, leurs émotions et leurs valeurs dans le but de trouver une solution au conflit.



L'Association Option Médiation peut être contactée à cet effet.

Guide utile eCHO+



En collaboration avec la Confédération, l'œuvre d'entraide des Eglises protestantes suisses a édité un guide sur le mode de fonctionnement de la Suisse.



Secrétariat d'Etat aux migrations

Autres sources d'informations



Thèmes: santé, sécurité sociale, intégration



Service de l'action sociale du Canton du Jura



Le Guide social romand offre de nombreuses informations sur tous les domaines relevant du domaine social.



Communications 1/1

Comparatifs

Comparis

De nombreux fournisseurs sont présents sur le territoire suisse pour la téléphonie fixe et mobile, internet et la télévision, dont les

prestations peuvent être comparées sur les sites www.comparis.ch et www.allo.ch

Allo

Téléphonie mobile

Swisscom

Trois sociétés de réseaux mobiles cohabitent en Suisse: Swisscom, Salt et Sunrise.

Salt

D'autres sociétés comme Migros, Coop ou

Sunrise

Mobilezone proposent des produits de téléphonie mobile (tout en utilisant le réseau de Swisscom, Salt ou Sunrise).

Migros

Coop

Swisscom est l'opérateur historique public.

Mobilezone

Télévision par câble ou numérique

Broadcast

En Suisse, la plupart des foyers équipés de la télévision reçoit des programmes de radio et de télévision par le câble. L'offre est

proposée par les exploitants de réseaux câblés; ce sont des sociétés privées.

OFCOM

Téléphoner

Composition des numéros de téléphone en Suisse

En Suisse, les numéros de téléphone sont toujours précédés d'un indicatif interurbain. Seules exceptions, les appels d'urgence (117 Police, 118 Pompiers, etc.). Les appels de l'étranger vers la Suisse doivent être précédés de l'indicatif de pays 0041 ou +41, suivi du numéro d'appel en Suisse en omettant le zéro qui précède l'indicatif interurbain.

Annuaire

local

local.ch

L'annuaire officiel de la Suisse vous permet de trouver rapidement le numéro de téléphone d'une personne ou d'une entreprise, ainsi que visualiser son adresse sur une carte.

Redevance de réception pour la radio et la télévision

Tout ménage domicilié en Suisse, équipé d'un poste de radio ou de télévision, est tenu de payer la redevance de réception, indépendamment des chaînes regardées ou des stations écoutées, indépendamment également du mode de réception (antenne, câble, satellite, téléphone, mobile, Internet). Seules peuvent être exonérées les personnes bénéficiaires de prestations AVS ou AI conformément à la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-veillesse, survivants et invalidité (LPC). L'encaissement relève de la



OFCOM

société Billag, sur mandat de la Confédération.

La société Billag est également chargée d'informer la population de l'obligation d'annoncer les appareils en service et de s'acquitter de la redevance.

Billag

Ombudscom

On peut s'adresser à l'Ombudsman, en cas de litige avec un fournisseur dans le cadre de services téléphoniques du réseau fixe ou mobile, des services Internet, télévision numérique et télévision câblée, problèmes avec des prestataires de numéros de service à valeur ajoutée.

OFCOM



OFCOM

L'Office fédéral de la communication (OFCOM) joue le rôle d'arbitre au sein du marché suisse de la communication. Son site fournit de nombreuses informations.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Achats 1/1

Offre variée

Des commerces de proximité présents dans la majorité des villages jurassiens aux centres commerciaux des principales localités, le Jura offre à ses habitants de nombreuses possibilités d'effectuer leurs achats.

Foires et marchés

Delémont

Delémont:
mercredi et samedi

Porrentruy

Porrentruy:
jeudi et samedi

Achats à l'étranger / Marchandises franches de droits et d'impôts

Les effets personnels, les provisions de voyage et le carburant dans le réservoir de votre véhicule sont



Douanes

admis en franchise de redevances quand vous entrez en Suisse.

En ce qui concerne les autres marchandises transportées, sont perçus la TVA, selon leur valeur totale (dès 300 francs), et des droits de douane, selon leur quantité.

Les droits de douane ne sont toutefois perçus que sur les denrées alimentaires, le tabac, l'alcool et le carburant. Veuillez noter que certaines marchandises ne peuvent pas être importées.

Fédération romande des consommateurs

FRC

A travers son journal mensuel et son site internet, la FRC

informe et met en garde dans de nombreux domaines de consommation. La FRC offre la possibilité de se renseigner sur ses droits en matière de consommation et apporte une aide dans l'établissement ou le rééquilibrage d'un budget familial ou personnel.

Heures d'ouverture des commerces dans le Jura

Magasins et dépôts de marchandises

Les magasins peuvent être ouverts :

- de 6 h à 18 h 30 du lundi au vendredi,
- de 6 h à 17 h le samedi.

A noter que de nombreux commerces restent ouverts entre midi et une heure.

Les exceptions

Le dimanche et les jours fériés officiels peuvent ouvrir:

- les magasins et dépôts qui emploient exclusivement du personnel familial;
- les pharmacies de garde;
- les magasins de fleurs, boulangeries, pâtisseries et confiseries.

Sont également prévus:

- une vente en soirée (appelée communément ouverture nocturne) le jeudi ou vendredi au choix de la commune, jusqu'à 21 h;
- 5 ouvertures nocturnes pour la période allant du 14 au 23 décembre au choix de la commune, jusqu'à 21 h;
- stations-service: de 6 h à 22 h tous les jours.

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: argent (paiements), consommation

ch.ch

Thèmes: achats, consommation, droits des consommateurs

GSR
Guide Social Romand

Thème: droit de la consommation



Banques et poste 1/2

Présentation des institutions financières en Suisse

- Banques** Présentation des banques
- Banques** Présentation des banques suisses pour les personnes qui vivent en Suisse
- Swissbanking** Association suisse des banquiers
- Postfinance** Postfinance
- Comparis** Comparaisons entre les banques

Cartes bancaires et chèques

Carte Maestro

D'un usage très répandu en Suisse, la Carte Maestro permet en outre le règlement de ses achats ainsi que le retrait au moyen d'un code NIP personnel dans les distributeurs automatiques (Bancomat). Elle est disponible pour chacun auprès de sa banque.

Cartes de crédit

Pour les détenteurs d'un compte privé, émises par les banques ou des organisations spécialisées. Les plus connues en Suisse sont Mastercard et Visa. Leur coût est variable.

- Comparis** Comparaison

Chèques bancaires

Le chèque écrit est un moyen de paiement très peu usité en Suisse.

Paiements

Il est possible d'effectuer des paiements en espèces directement chez le créancier ou au guichet d'une banque (payant) ou de la poste. Le mode de paiement le plus fréquent est le paiement par internet, sur le site de toutes les banques ou par Postfinance. Tous les renseignements pratiques sont disponibles aux guichets ou sur internet.

- Payer ses factures** Payer ses factures en Suisse

Choix d'un établissement bancaire

Plusieurs critères sont à prendre en considération avant de choisir son établissement bancaire: taux offerts, prestations en fonction de ses

possibilités financières, proximité de son lieu de résidence, frais facturés, etc. La liste des établissements bancaires présents dans une localité ou une région peut être établie par local.ch



Comptes en banques

Compte courant privé (ou compte salaire)

Idéal pour le versement d'un salaire ou d'une rente. Mise à disposition d'une carte bancaire.

Possibilité de paiement sans argent liquide.

Compte épargne : en complément du compte privé, taux d'intérêt plus attractif.

Services bancaires sur Internet

Possibilité d'accéder aux services de sa banque, de vérifier l'état du compte, passer des ordres de paiements, passer des ordres à la Bourse, etc. 24 h sur 24 via Internet.

Retraits d'argent aux bancomats et postomats

Les bancomats sont des distributeurs automatiques d'argent émanant des banques.

Postfinance met également à disposition de nombreux postomats.

Frais engendrés

Retrait au bancomat de sa banque: en général gratuit.

Retrait au bancomat d'une autre banque: en général payant.

Financement par endettement

Chaque banque fournit plusieurs solutions en matière de financement. Il est indispensable de

solliciter plusieurs offres.



Prévenir le surendettement

Les diverses formes de paiements facilités sont à

utiliser avec la plus grande diligence car elles peuvent jouer un rôle prépondérant dans le processus aboutissant au surendettement.



- Prévention endettement des jeunes** Prévenir le surendettement des jeunes

Autres sources d'informations

- migraweb** Thèmes: argent

- ch.ch** Thèmes: endettement

- GSR** Guide Social Romand Thème: banque, compte, endettement

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Banques et poste 2/2

Financer la propriété du logement

Une hypothèque est un prêt octroyé par une banque et garanti par un gage immobilier.

Le créancier hypothécaire exige généralement 20 % d'apport personnel.

ch.ch Propriété-
Logement

Infomaison

Vous êtes étranger et souhaitez acquérir un logement ou un terrain ?

ch.ch Etrangers-
Logement

Vous aurez, sous certaines conditions, besoin d'une autorisation.

Gestion de fortune

Les conseillers en placements des banques jurassiennes sont compétents afin de gérer et faire fructifier les fortunes qui leur sont confiées.

Les informations utiles sont disponibles sur les sites internet des banques présentes dans le Jura.

Service postal

Poste

Le service postal est assuré en Suisse par La Poste.

Envois de lettres en Suisse

Courrier A : Les lettres sont distribuées le lendemain de leur dépôt.

Courrier B : Les lettres sont distribuées trois jours ouvrables plus tard.

Mention obligatoire courrier A : un «A» symbolisant le choix du courrier A doit figurer en haut à droite de la lettre.

Composition de l'adresse

L'adresse doit être composée dans un caractère standard et placée en bas à droite en ménageant une zone libre de 15 mm sur la droite et au bas de l'enveloppe. L'adresse de l'expéditeur n'est pas obligatoire mais peut être placée en haut à gauche ou au dos de l'enveloppe. L'enveloppe doit être fermée.

Tarifs

Les tarifs, variant en fonction du format, du poids et de la vitesse de courrier choisie, peuvent être consultés sur la page d'accueil.

Offices postaux jurassiens et horaires

La page d'accueil du site de La Poste offre la possibilité de localiser et connaître l'horaire de tous les offices postaux jurassiens.

Cases postales

La boîte ou case postale équivaut à bénéficier d'une boîte aux lettres dans un office de poste. Pour obtenir une boîte postale, il faut s'adresser à un office postal. Il s'agit d'un service gratuit.

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: argent, travail

ch.ch

Thèmes: travailleurs étrangers, propriété du logement

GSR
Guide Social Romand

Thèmes: banque, poste

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Image RTS

Economie et travail 1/2

Postulation

Une postulation contient les éléments fondamentaux suivants:

Curriculum vitae (CV)

Le CV regroupe les données personnelles, formations scolaires et professionnelles, expérience professionnelle, etc. Il doit être clair et précis, complet mais concis (deux pages A4 maximum). Un soin particulier doit être accordé à l'orthographe, la grammaire et la ponctuation.

Lettre de motivation

La lettre de motivation accompagne le CV et mentionne la manière dont on a pris connaissance de la postulation, le motif de la candidature et les compétences, intérêts et expériences professionnelles.



L'ORP ET L'EFEJ offrent leur aide dans la rédaction de lettre de motivation et CV.

Entretien d'embauche

L'entretien d'embauche permet de rencontrer l'employeur éventuel et de montrer clairement que l'on remplit les exigences requises et de confirmer sa motivation pour le poste. Une préparation à cet entretien est essentielle (renseignements sur l'entreprise, réponses aux questions usuelles, liste des questions à poser, etc.)

Contrat de travail

La loi n'exige pas de forme particulière. Le contrat de travail peut être tacite ou oral mais la forme écrite est néanmoins fortement recommandée.

Salaire minimal

Le droit suisse ne fixe aucun salaire minimum ni salaire moyen. Le montant du salaire est convenu par l'employeur et le travailleur lorsque celui-ci est engagé. Un projet de salaire minimal est à l'étude dans le Jura.

Heures supplémentaires

En tant que travailleur, vous êtes tenu d'effectuer des heures supplémentaires si les circonstances l'exigent.

Droit au salaire en cas de maladie, grossesse ou accident

Assurances

Filières de recherche d'emploi

JURA.CH

ORP

L'Office régional de placement (ORP) est un service gratuit pour tous les demandeurs d'emploi (même si sa priorité va aux chômeurs).



travail.swiss

Journaux

Les journaux régionaux publient régulièrement des offres d'emploi.

Bouche-à-oreille

Il est conseillé d'informer ses connaissances de sa recherche d'un emploi. Le bouche-à-oreille constitue également un moyen de recherche.

Chômage

JURA.CH

Chômage

Démarches à entreprendre immédiatement: Dès l'annonce du licenciement, il faut se mettre en quête d'un nouvel emploi et s'inscrire au chômage, en s'annonçant personnellement à sa commune de domicile le plus tôt possible.

JURA.CH

Inscription

Suivront des convocations par l'ORP à des entretiens réguliers obligatoires menés par des conseillers en personnel.

JURA.CH

Obligations

Assurance-chômage AC

Les informations au sujet de l'assurance-chômage se trouvent au chapitre «travail et Finances / Assurances».

Espace Formation Emploi Jura EFEJ

JURA.CH

EFEJ

L'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ) est le centre cantonal d'amélioration des compétences destiné aux demandeurs d'emploi.

Ecole et formation

Allocations familiales



OFAS

Allocations

Les allocations familiales visent à compenser une partie des frais que doivent assumer les parents pour l'entretien de leurs enfants. Elles comprennent les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle, ainsi que les allocations de naissance et d'adoption.

Vacances et jours fériés

La durée légale minimale de vacances est de 5 semaines par an jusqu'à 20 ans révolus et 4 semaines au delà. Ce minimum peut cependant être augmenté par contrat individuel, convention collective ou statut du personnel.

JURA.CH

AMT

Liste des jours fériés officiels du Canton du Jura.

CCJU

Caisse d'allocations familiales du Canton du Jura

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières





Image RTS

Economie et travail 2/2

Litiges

Les rapports de travail peuvent générer différents types de conflits, notamment au sujet du salaire et des horaires de travail, pour cause de discrimination ou de résiliation contestée, etc.


 On trouve sur le site du Secrétariat d'Etat à l'économie la liste des associations syndicales et professionnelles faitières.

 Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

En cas d'hésitation ou de désaccord du domaine du droit du travail, les employeurs et travailleurs peuvent obtenir des renseignements juridiques gratuits, sur rendez-vous ou par téléphone, auprès du Tribunal de première instance, Conseil des prud'hommes du Canton du Jura.


Travail au noir

Les autorités luttent contre le travail au noir (non déclaré). Toutes les activités lucratives doivent être annoncées.

 Le thème du travail sur le site du Secrétariat d'Etat à l'économie


 Droit du travail


Créer une entreprise en tant qu'étranger

 Les démarches nécessaires sont expliquées ici.

 Travailleurs étrangers


Promotion économique

 La Promotion économique a pour principale mission de susciter et soutenir le développement de l'économie jurassienne, à travers la diversification, la modernisation, l'innovation d'entreprises existantes mais aussi l'implantation et la création de nouvelles entreprises. Elle constitue un outil très utile dans la recherche d'entreprises, de partenaires, de sous-traitance, etc.

 Créapole est une structure de soutien à la création d'entreprises et à l'innovation technologique, ayant pour mission de contribuer à la diversification du tissu économique jurassien.

Autorisations et patentes

Les activités suivantes sont soumises à autorisation:

 Engagement de personnel étranger.

Les entreprises étrangères qui veulent travailler (prestation de services) dans le canton du Jura doivent entreprendre les démarches nécessaires auprès de la surveillance du marché du travail (SMT) du Service de l'économie et de l'emploi (SEE).


Un étranger qui veut obtenir le statut d'indépendant dans le canton du Jura est tenu de demander une autorisation auprès du Service de l'économie et de l'emploi.


Autorisations de séjour et d'établissements

 La police des étrangers délivre les autorisations de séjour et d'établissement aux étrangers qui désirent s'installer en Suisse.

Autres sources d'informations

 Thème: travail

 Thèmes: travailler en Suisse en tant qu'étranger, conflits dans le travail, se mettre à son compte, travail indépendant, heures supplémentaires, allocations familiales, vacances et jours fériés

 Thèmes: créer sa propre entreprise, contrat de travail, travail intérimaire et placement de personnel, certificat de travail, travailleurs, travailleuses étrangères en Suisse

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Assurances 1/3

1^{er} pilier: AVS / AI / PC

La prévoyance AVS/AI est obligatoire pour les personnes domiciliées ou exerçant une activité professionnelle en Suisse. Les rentes AVS/AI sont censées couvrir les besoins vitaux à l'âge de la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité, assorties des prestations complémentaires (PC) éventuelles. Le montant de la retraite est en fonction du montant des cotisations versées. Les années sans cotisations entraînent par conséquent une réduction proportionnelle de la retraite future.



La Caisse de compensation du Jura (CCJU) exécute les tâches liées à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), ainsi qu'à l'assurance-invalidité (AI).



Office fédéral des assurances sociales



Centre d'information AVS



Centre d'information AI



Centre d'information PC

2^e pilier: prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle ou 2^e pilier complète l'AVS/AI/PC ou 1^{er} pilier. Ensemble, les deux assurances doivent permettre aux retraités de conserver dans une large mesure leur niveau de vie antérieur. L'objectif étant de permettre, en additionnant les deux rentes, d'atteindre environ le 60 % du dernier salaire. Sont assurés au 2^e pilier tous les employés qui sont déjà assurés au 1^{er} pilier et qui gagnent au moins 21'150 francs par an (état : 2016). L'obligation de s'assurer commence en même temps que les rapports de travail et, au plus tôt, dès la 17^e année révolue.



Office fédéral des assurances sociales



Sens et but de la prévoyance professionnelle



Centre d'information PP

Les trois piliers de la prévoyance

En Suisse, le système de la sécurité sociale repose sur le principe des trois piliers. L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et les prestations complémentaires constituent le 1^{er} pilier. Il a pour but de couvrir les besoins vitaux d'une personne assurée et il est obligatoire. La prévoyance professionnelle (caisse de pension), est également obligatoire et constitue le 2^e pilier. Son but est de maintenir le niveau de vie antérieur à la retraite, en cas d'invalidité et de décès, pour soi-même ou les survivants. La prévoyance privée individuelle est appelée 3^e pilier; elle est facultative.

1 ^{er} pilier	2 ^e pilier	3 ^e pilier
Couverture des besoins vitaux	Maintien du niveau de vie antérieur	Complément individuel
Prévoyance publique	Prévoyance professionnelle	Prévoyance individuelle
AVS AI Prestations complémentaires	LPP LAA	Prévoyance liée 3a Prévoyance libre 3b

3^e pilier: prévoyance individuelle

On distingue la prévoyance liée 3a et la prévoyance libre 3b. La prévoyance liée 3a permet, en cas d'activité professionnelle lucrative, d'accumuler individuellement des capitaux en vue de la retraite. Les montants versés sont certes liés pendant la durée minimale prescrite par la loi, mais en contrepartie, cette forme d'épargne jouit d'avantages fiscaux.

D'autre part, lors du démarrage d'une activité professionnelle indépendante ou l'achat d'un logement en propriété, les capitaux épargnés peuvent également être retirés avant le terme légal.

La prévoyance libre 3b comprend l'ensemble des modèles d'épargne individuelle, comme des économies, des placements en titres et valeurs, d'achats de biens-fonds ou d'assurances vie, etc.



Office fédéral des assurances sociales

Autres sources d'informations



Thème: sécurité sociale



Thèmes: prévoyance, AVS, retraite



Thèmes: prévoyance, LPP, AVS

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Assurances 2/3

Assurance-accidents

Les travailleurs occupés en Suisse sont obligatoirement assurés contre les accidents. L'assurance-accidents (LAA) vise à couvrir les conséquences économiques d'accidents professionnels, d'accidents non professionnels et de maladies professionnelles. Par ses prestations, elle contribue à réparer les atteintes à la santé et à la capacité de gain que subissent les personnes assurées victimes d'accident ou souffrant d'une maladie professionnelle. Les personnes sans activité lucrative sont couvertes en partie seulement dans le cadre de la Loi sur l'assurance-maladie; c'est pourquoi elles sont amenées à compléter cette couverture partielle par la conclusion d'une assurance privée.

 **OFSP** Office fédéral de la santé publique

 **Info AA** Centre d'information AA

Assurance-chômage

L'assurance-chômage (AC) verse des prestations en cas de chômage, de chômage partiel, de suspension du travail due à des intempéries et lorsque l'employeur est insolvable. Elle finance également des mesures de réinsertion.

Les salariés ont l'obligation de s'assurer, à l'exception de certains membres de la famille d'exploitants agricoles qui travaillent dans l'exploitation ainsi que les personnes à la retraite. Les indépendants ne sont pas assurés à l'AC.

 **SECO** Secrétariat d'Etat à l'économie

 **Info AC** Centre d'information AC

 **AVS Jura** Caisse de chômage du Jura

Assurance-maternité


Congé et allocation de maternité

Toute mère exerçant une activité lucrative (qu'elle soit salariée, indépendante, au chômage ou qu'elle travaille dans l'entreprise de son mari ou d'une personne de sa famille) a droit à un congé de maternité payé. Le congé de paternité, par contre, n'est prévu par aucune loi fédérale.

 **AVS Jura** Caisse AVS Jura
Allocation de maternité


Allocations pour perte de gain


Les allocations pour perte de gain (APG) sont un régime octroyant une juste compensation de la perte de gain en cas de service et en cas de maternité.


 **Info AA** Centre d'information APG

 **AVS Jura** Caisse AVS Jura
APG

Autres sources d'informations

 **migraweb** Thèmes: assurances, sécurité sociale

 **ch.ch** Thèmes: accidents, chômage, maternité, perte de gain

 **GSR** Guide Social Romand
Thèmes: accidents, chômage, maternité, perte de gain

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Assurances 3/3

Table
des matières



Assurance mobilière (assurance-ménage)

Risques assurés

Les risques pouvant être assurés sont les incendies (feu, foudre, explosions, etc.), les éléments naturels (inondations, tempête, grêle, chute de pierre, etc.), les dégâts d'eau, les bris de glace (vitres, lavabos, etc.), le vol (par effraction, détournement, vol simple, vol simple en-dehors du domicile).

Couverture

Outre son propre mobilier, le preneur d'assurance assure les objets appartenant aux personnes vivant avec lui, les objets prêtés, en leasing ou loués. Les primes sont fixées par contrat sur la base de la liste des biens dressée par l'assuré et des sommes assurées. Cette liste doit être régulièrement remise à jour en fonction des modifications du mobilier.

Prestations

La compagnie d'assurances paie en principe la valeur à neuf d'un objet détruit à la suite d'un événement assuré.

Assurances complémentaires

Un certain nombre de dommages ne sont pas couverts par l'assurance-ménage et peuvent, pour la plupart faire l'objet de polices complémentaires.

Assurance-incendie obligatoire (assurance immobilière)

Tous les biens immobiliers situés dans le Canton du Jura doivent obligatoirement être assurés contre l'incendie. Un extincteur homologué au moins est obligatoire dans toute construction nouvelle ou transformée et fortement recommandé dans chaque ménage.

JURA CH
ECA Jura

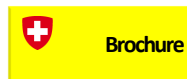
Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention

Guides sur les assurances

Assurances sociales pour les ressortissants étrangers



La brochure explique les caractéristiques des assurances sociales suisses en matière d'assurance-vieillesse et survivants et d'assurance-invalidité (AVS/AI, 1^{er} pilier) et la prévoyance professionnelle (2^e pilier). Elle donne des instructions pratiques relatives à la préparation à un départ définitif de Suisse. La brochure est éditée en 12 langues.



La brochure «Les assurances sociales au quotidien» est conçue pour donner aux petites et moyennes entreprises (PME) un aperçu complet des différentes assurances et des conseils utiles pour traiter avec les assurances sociales.

Assurance responsabilité civile RC

Assurance maladie

Couverture

La RC est destinée à couvrir les dégâts causés à des tiers par l'assuré ou par des personnes dont il répond. Si la loi ne la rend pas obligatoire, elle est néanmoins vivement recommandée. En outre, le contrat de bail type jurassien exige que le locataire dispose d'une RC.

Prestations

La compagnie d'assurances ne paie que la valeur effective de l'objet détruit (et non la valeur à neuf) sous réserve d'une éventuelle franchise à la charge de l'assuré.

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: assurances, sécurité sociale

ch.ch

Thèmes: assurances

GSR
Guide Social Romand

Thèmes: assurances privées

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières

JuraTax

... un outil précieux
pour tous ceux
que la paperasse
rebutte...



Impôts 1/2

Guide du futur contribuable



AFC

Administration
fédérale des
contributions

Généralités

Les contribuables jurassiens ont l'obligation de payer des impôts communaux, cantonaux, fédéraux et paroissiaux sur leur revenu, leur fortune, le bénéfice d'une société et son capital. L'autorité responsable est le Service des contributions du Jura.



Contributions

Les particuliers doivent payer des impôts sur leur revenu et sur leur fortune. D'autres impôts viennent s'y ajouter. Le site ch.ch récapitule tout ce que vous devez savoir sur les impôts en Suisse.



Impôts

Remplir sa déclaration d'impôts : à quoi faut-il penser, comment les impôts sont-ils calculés, comment déclarer un gain accessoire, une rente ou un gain de loterie, comment payer moins d'impôts.



Déclaration

Particularité: l'impôt à la source



Impôt à la source

L'impôt à la source est un impôt prélevé directement par

l'employeur sur le salaire de l'employé étranger. Sont concernés:

- les travailleurs étrangers qui, bien que domiciliés fiscalement en Suisse, ne sont pas titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C).
- les travailleurs étrangers qui ne sont pas domiciliés fiscalement en Suisse et qui perçoivent un revenu issu d'une activité exercée en Suisse.

L'impôt à la source est prélevé sur le revenu par la Confédération, le canton, la commune et la paroisse.

Démarches à entreprendre immédiatement lors de l'arrivée dans le Canton du Jura

Après avoir déposé ses papiers dans la commune dans laquelle on souhaite s'établir, s'adresser au plus vite au Service des contributions à Delémont afin d'y remplir un questionnaire simplifié (formulaire 120) et réclamer un calcul approximatif du montant de l'impôt que l'on aura à payer. Ce calcul peut également être fait à l'aide de la calculette.



Formule 120



CTR
calculette



CTR
encaissement

On doit ensuite se procurer des bulletins de versements à la Recette de district, afin de commencer au plus vite à régler les sommes dues. Cette procédure est vivement recommandée afin de ne pas prendre de retard dans le paiement et éviter ainsi un montant élevé d'impôts à payer lors du décompte de taxation.

Sachez en outre que...

Les contribuables qui arrivent de l'étranger seront imposés sur le revenu réalisé mensuellement dès l'arrivée dans le Canton du Jura.

Les contribuables en provenance d'un autre canton suisse et qui élisent domicile dans le Canton du Jura deviennent contribuables jurassiens pour toute la durée de l'année.

En Suisse, tout changement de canton engendre un changement de rattachement fiscal.

Dès le jour de son établissement dans le Canton du Jura, une personne physique y devient contribuable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année.

Le fait de quitter un domicile ne libère pas de l'obligation de payer tous les impôts dus précédemment.

JuraTax



Juratax

Votre déclaration d'impôt électronique.

L'application JuraTax est mise à disposition par le Service des contributions. Elle permet de remplir sa déclaration d'impôt avec un outil électronique.

Calendrier fiscal et autres informations concernant l'imposition des personnes physiques



Personnes physiques

Le fisc et les jeunes

Les administrations fiscales souhaitent informer les jeunes sur leurs obligations fiscales et sur l'importance générale de la

fiscalité dans la vie de tous les jours, dès que commence la vie active, ainsi que sur les risques liés à l'endettement.



Le fisc et les jeunes

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Impôts 2/2

Table
des matières

JuraTax

... un outil précieux
pour tous ceux
que la paperasse
rebute...



Les différents impôts

ch.ch

Impôts
en Suisse

Aperçu de la
fiscalité suisse.

Le système fiscal suisse comprend plusieurs impôts, comme l'impôt fédéral direct (IFD), les impôts cantonaux, la taxe des successions et donations, les droits de mutation (transfert d'immeubles), la taxe sur les véhicules, la taxe immobilière, la taxe des chiens, les impôts des églises, etc.

L'ensemble est décrit dans la publication :
Le système fiscal suisse.



AFC

L'impôt fédéral direct est calculé sur le revenu. Il est déterminé et prélevé par les cantons pour le compte de la Confédération en même temps que les impôts directs cantonaux (impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital ainsi que sur les gains immobiliers et de loterie). Il en est de même pour les impôts communaux. Les communes fixent cependant elles-mêmes leurs taux d'imposition.

Travailler en Suisse

Autres
informations

Activité lucrative indépendante, agricole et sociétés

Les indépendants et agriculteurs ont l'obligation de tenir une comptabilité qui servira de base au calcul de l'imposition (documents comptables tels que bilan, compte de pertes et profits, livre de caisse, etc.). Les pièces justificatives doivent être tenues à disposition du Service des contributions. A noter que les documents comptables et pièces justificatives doivent être conservés durant 10 ans.

Infomaison

La propriété du logement est également imposée.

Aide fiscale à la création d'entreprise

Les entreprises nouvellement créées sur le territoire jurassien et présentant un intérêt particulier pour l'économie jurassienne peuvent, sous certaines conditions bien précises, bénéficier d'un régime fiscal privilégié.

Ce dernier se caractérise par l'exonération totale ou partielle des impôts sur le bénéfice et le capital durant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans.

La Promotion économique cantonale offre tous les renseignements utiles.

JURA.CH

Promotion
économique

Autres sources d'informations

migraweb

Thème: impôts

ch.ch

Thème: impôts

GSR

Guide Social Romand

Thème: impôts



Transports publics et mobilité douce ^{1/1}

Offre

Le Vagabond

La communauté tarifaire Vagabond propose une offre à tous les besoins de mobilité, en collaboration avec les trois principales entreprises de transports publics de la région. Mensuel ou annuel, pour les adultes ou les jeunes, l'abonnement Vagabond permet d'utiliser sans limite les transports publics dans les zones choisies ou sur l'ensemble du territoire jurassien.

JURA.CH Mobilité

L'ensemble des offres tarifaires et abonnements possibles est

présenté sur le site du Service cantonal du développement territorial, Section de la mobilité et des transports.

Noctambus

Le **Noctambus** est un service de bus qui dessert la plupart des localités chaque vendredi et samedi soir jusqu'à 4 h du matin.

L'accessibilité des transports publics par les personnes à mobilité réduite est une obligation légale.

OFT

Office fédéral des transports (OFT)

Indicateur officiel

Offre pour les personnes à mobilité réduite

GSR

Transports et handicap

Voyages avec handicap

Le **Call Center Handicap des CFF** est joignable au 0800 007 102. Il

apporte de l'aide pour monter et descendre du train, des aides tactiles pour faciliter l'orientation et des amplificateurs pour améliorer la communication. Il fournit également des informations sur les facilités de voyage.

Jura rando

Jura Rando balise et entretient le **réseau pédestre** du Canton du Jura

d'une longueur de 1'130 km et organise des randonnées accompagnées. On y trouve le réseau et les temps de marche.

OFROU

Mobilité douce sur le site de l'Office fédéral des routes

Horaires

Tous les horaires des transports publics (trains et bus, de toutes les compagnies) sont accessibles ensemble soit en version papier (aux guichets) soit par internet (application SBB mobile)

CFF

Horaires officiels des transports publics

Transports publics

Présentation des transports publics jurassiens

Les prestataires sont :

CFF

Car postal

CI

Agglomobile

Le site **agglomobile** est dédié à la mobilité au sein de l'agglomération de Delémont. Il a pour objectif de regrouper sur un même support les différentes offres qui sont disponibles en matière de mobilité pour se déplacer au sein de l'agglomération.

JURA.CH Mobilité

Les **différents réseaux** de mobilité douce concernent les chemins pédestres, les réseaux cyclables et de VTT, et plus particulièrement pour les loisirs: les parcours pour trottinettes, le réseau équestre et les parcours hivernaux.

SuisseMobile

SuisseMobile est le réseau suisse pour la mobilité douce.

Le **réseau cyclable** jurassien compte de nombreux itinéraires balisés, visibles sur SuisseMobile.

Réseau VTT

JURA.CH Sports

L'Office des sports réalise le balisage et l'entretien du réseau VTT dans le Jura, également inscrit sur SuisseMobile.

Vélo

Circulation

Seules les personnes qui ont atteint l'âge de scolarisation et qui peuvent pédaler en position assise ont le droit de rouler à bicyclette sur les routes suisses. Les cyclistes doivent se tenir aux règles générales de la circulation.

Le casque de protection est facultatif, mais vivement recommandé.

Assurance responsabilité civile (RC)

La vignette obligatoire pour les vélos, laquelle faisait office de RC, a été supprimée. Il est vivement conseillé aux cyclistes de contracter une assurance RC privée.

Système d'éclairage obligatoire

Les cyclistes courent un risque d'accident trois fois plus grand de nuit que de jour. Un système d'éclairage doit donc être installé sur chaque cycle.

Cyclotourisme dans le Jura

Le territoire jurassien offre de nombreuses possibilités de s'adonner aux joies du vélo.

Sports, loisirs et tourisme

Autres sources d'informations

migraweb Thème: mobilité

ch.ch Thèmes: vélos, CFF, circulation

GSR Thèmes: voyager, handicap



Voitures et règles de la route ^{1/2}

Ce qui concerne le conducteur:

Obtention

du permis de conduire suisse

Pour les personnes en possession d'un permis de conduire étranger:

Trouvez les informations pratiques relatives au permis international ou à l'échange d'un permis étranger.



Pour les personnes qui ne sont pas en possession d'un permis de conduire:

Quiconque souhaite apprendre à conduire une voiture a besoin d'un permis d'élève conducteur. Il doit passer un examen théorique et un examen pratique et obtient, en cas de réussite, un permis à l'essai. Par la suite, il obtient un permis de conduire ordinaire. Il existe un permis de conduire international et diverses catégories de permis de circulation, en fonction du véhicule. Les permis peuvent être retirés en cas de non-respect des règles de la circulation routière.

Permis de conduire

Association des services des automobiles

Nouveaux conducteurs

Assurance responsabilité civile (RC) obligatoire

Tout détenteur de véhicule à moteur a l'obligation de contracter une assurance RC pour véhicule à moteur. Celle-ci paie les dommages causés par le preneur d'assurance et subis par une tierce personne. Sans la preuve de celle-ci, le Service des automobiles ne vous autorisera pas à immatriculer le véhicule.

Personnes à mobilité réduite

Carte de stationnement

L'Office des véhicules met à disposition des personnes



handicapées une carte de stationnement facilité. Il est

également possible de bénéficier de rabais sur la taxe sur la circulation routière.

Taxe sur la circulation routière

Tous les véhicules routiers munis d'un permis de circulation et



circulant sur les voies publiques, sont soumis à la taxe sur la

circulation routière (communément appelée «les plaques»).

Places de parc

Les plus largement répandues dans le Canton du Jura sont les zones blanches et les zones bleues (identifiées par la couleur des lignes qui délimitent les places de parc sur le sol). Les zones blanches sont accompagnées d'un panneau qui signale la durée de stationnement autorisée. Les zones bleues nécessitent un disque de stationnement à placer derrière le pare-brise du véhicule. Ces disques de zones bleues sont en vente dans les kiosques, grandes surfaces, offices du tourisme, bureaux de police, etc. Le disque de stationnement est obligatoire du lundi au samedi de 8 h à 19 h.

Vignette autoroutière

En Suisse, l'utilisation des routes nationales (autoroutes et semi-autoroutes) avec des véhicules automobiles et des remorques est payante (vignette).



Administration fédérale des douanes

Conducteurs professionnels

Tout conducteur d'autocar, de minibus ou de camion transportant des personnes ou des marchandises doit être en possession, non seulement du permis de conduire, mais aussi du certificat de capacité (CFC)



nécessaire à l'exercice de son activité.

CFC

Association des services des automobiles

Chauffeurs

Inforoute Suisse

Où y a-t-il actuellement des embouteillages ou des routes fermées, et où faut-il s'attendre à un trafic important?



Organisations pour automobilistes

Différentes associations suisses offrent des prestations variées telles que l'assistance routière, assurances complémentaires, formation, cours, informations, conseils, etc.

En Suisse, les 3 principales associations sont:



TCS Touring Club Suisse



ATE Association Transports et Environnement



ACS Automobile Club de Suisse

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: assurance véhicule, mobilité

ch.ch

Thèmes: permis de conduire, inforoute, vignette, limites de vitesse, règles de la circulation, alcool au volant, assurance automobile, accident

GSR
Guide Social Romand

Thèmes: circulation, voyager



Voitures et règles de la route 2/2

Ce qui concerne le véhicule:

Importation d'un véhicule de l'étranger

Tous les véhicules et châssis, importés par des personnes pour leur usage personnel, doivent être annoncés directement à l'autorité cantonale d'immatriculation en vue de subir un contrôle individuel. Dans le Jura, il s'agit de l'Office des véhicules (OVJ).



Assurance casco

Outre l'assurance responsabilité civile, il existe également des moyens supplémentaires de s'assurer ou d'assurer votre voiture contre d'éventuels dommages.

L'assurance **casco partielle** est une assurance complémentaire conclue volontairement (facultative) et qui couvre les dommages occasionnés à votre propre véhicule. Celle-ci offre une protection supplémentaire à l'assurance responsabilité civile. Avec une assurance casco partielle, on est notamment assuré en cas de brigandage, d'incendie, de vol, de grêle ou de bris de glace.

L'assurance **casco intégrale** est également une assurance supplémentaire facultative conclue en vue de compléter l'assurance RC obligatoire. Elle couvre également les dommages que subit votre propre véhicule et inclut l'assurance casco partielle. En plus des dommages pris en charge par l'assurance casco partielle, l'assurance casco intégrale prend en charge les actes de vandalisme, les dommages au véhicule causés par des tiers ou par un accident dont le conducteur est responsable.

Assurances
véhiculesAssociation suisse
d'Assurances

Comparis

Comparatif des
différentes offres
d'assurances
automobiles

Je viens d'avoir un accident, que faire?

Personne n'est à l'abri d'un accident de la circulation. Que l'on soit fautif ou non, il faut adopter immédiatement les bons réflexes pour éviter que l'incident ne devienne une catastrophe. Gardez votre calme et suivez ces quelques conseils.

- Signalez et sécurisez
- Enclenchez les feux clignotants
- Placez le signal de panne, 50 mètres en localité et au moins 100 mètres hors localité avant l'accident
- Protégez-vous du trafic
- Ne bougez pas de votre véhicule, sauf en cas de force majeure. Dans ce cas, marquez si possible sa position.



Numéros de téléphone à retenir:

144 urgences médicales

1414 Rega (sauvetage par hélicoptère)

117 police

163 Infotrafic

118 pompiers

140 Assistance en cas de panne

145 intoxication

Exemple d'alerte: «Bonjour, je m'appelle Pierre Martin, je vous signale une collision frontale entre une voiture et un camion-citerne il y a 2 minutes environ à la sortie de Courfaivre direction Bassecourt. Il y a 3 blessés dont un enfant. Le camion-citerne contenant du mazout fuit.»

Samaritains

Premiers secours, en savoir plus

Règles générales de la route

En Suisse, les limitations générales de vitesses sont :

- Autoroutes: 120 km/h
- Routes nationales: 80 km/h
- Dans les villes et villages: 50 km/h

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire aussi bien à l'arrière qu'à l'avant.

Les règles de la circulation:

 Office fédéral
des routes

 Touring club
Suisse

Conduire en Suisse

Signalisation routière

 Les panneaux de
signalisation ont
toujours la
priorité sur les
règles générales
de la circulation.

Wikipedia

TCS

Autres règles les plus utiles et fréquentes

Un piéton voulant traverser la route sur un passage pour piéton a toujours la priorité sur les véhicules.

L'utilisation du téléphone portable tout en conduisant est formellement interdite, à moins d'utiliser un dispositif mains libres.

La limite du taux d'alcoolémie au volant est fixée à 0,5 pour mille.

La règle de la priorité de droite doit être appliquée automatiquement lorsqu'aucune autre règle n'est signalée. Les véhicules à l'intérieur des ronds-points ont la priorité sur ceux qui y rentrent.

Les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans ou d'une taille inférieure à 150 cm doivent être assurés avec un système de retenue pour enfants (siège d'enfant).

 Police
Prévention

 Office fédéral
des routes

 Bureau
de prévention
des accidents

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Ecole et formation 1/4

JURA-CH
Département et Cantons du Jura
SEN
Ecole jurassienne

Ecole primaire

Tous les élèves fréquentent obligatoirement l'école primaire durant quatre cycles de deux ans (soit 8 ans au total) dans des établissements situés dans leur commune de domicile ou à proximité de celle-ci (cercles scolaires).

L'année de huitième primaire a aussi pour vocation d'assurer l'orientation préalable des élèves en vue des enseignements différenciés de l'école secondaire.

Ecole secondaire

Tous les élèves fréquentent obligatoirement l'école secondaire pour les degrés 9S, 10S et 11S.

Ils se rendent dans huit localités jurassiennes (Bassecourt, Les Breuleux, Courrendlin, Delémont, Le Noirmont, Porrentruy, Saignelégier et Vicques). Les transports qui en incombent sont gratuits.

Structure Sports-Arts-Etudes

JURA-CH
Département et Cantons du Jura
SEN
SAE

La structure SAE permet aux élèves du degré secondaire qui

manifestent des dons particuliers dans le domaine du sport ou des arts de concilier la poursuite de leur formation scolaire avec le développement de leur talent.

Devoirs surveillés

Dans de nombreuses écoles, les classes de devoirs surveillés permettent aux élèves d'accomplir leurs devoirs sous la surveillance d'une personne qualifiée. Ces classes sont organisées par les autorités scolaires locales et leur fréquentation est gratuite.

Ecoles privées

La loi autorise la fréquentation d'une école privée reconnue, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du canton. Les parents qui choisissent cette alternative doivent payer les écoles et assumer la charge des moyens d'enseignement ainsi que des transports scolaires. Cependant, il est possible d'obtenir des bourses cantonales et éventuellement communales.

FAPE-JU

Fédération des Associations de parents d'élèves du Jura

Arrivée dans le Jura en cours de scolarité Démarches à entreprendre

JURA-CH
Département et Cantons du Jura
SEN

Les parents dont les enfants arrivent de l'étranger ou d'un autre canton suisse prennent contact avec la direction de l'école de leur lieu de domicile. Celle-ci décidera de l'affectation de l'élève en accord avec le Service de l'enseignement (SEN).

Elèves étrangers

Enfants

Les enfants étrangers ont accès aux prestations de l'école jurassienne de la même manière que les enfants jurassiens, quel que soit leur statut légal ou celui de leurs parents. Ils sont en principe admis dans les classes qui correspondent à leur âge. Les nouveaux venus disposent d'un enseignement d'appui destiné à faciliter leur adaptation au système scolaire jurassien.

Afin de maintenir des liens avec la langue et la culture de leur pays d'origine, les élèves ont le droit de fréquenter des cours organisés à leur intention par leur ambassade ou consulat (c'est le cas notamment des enfants italiens, espagnols, portugais et albanais). Ils sont dispensés des leçons qui coïncident avec ces cours.

Adolescents

Les adolescents étrangers qui arrivent dans le Jura avec une maîtrise insuffisante de la langue française sont admis pour une période de durée variable dans une classe d'accueil et de transition pour adolescents allophones. Ils y suivent un enseignement intensif en français destiné à leur permettre de s'insérer au plus vite dans leur nouveau milieu scolaire.

Pédagogie spécialisée

L'école met à disposition des élèves en difficulté des moyens gratuits de se réinsérer au mieux dans le fonctionnement général de l'école.

Classes de transition

Elles offrent la possibilité d'effectuer le programme de troisième année (3P) sur deux années.

Appui ambulatoire

Il s'agit d'une prise en charge particulière et ponctuelle par un enseignant qui permet de débloquer les difficultés temporaires et d'atteindre les objectifs fixés.

Soutien pédagogique ambulatoire

L'enfant est pris en charge ponctuellement par une personne qui bénéficie d'une formation pédagogique particulière ou, le cas échéant, par un ou une logopédiste, psychologue, etc.

Classes de soutien

Les élèves qui ne peuvent pas suivre l'enseignement d'une classe ordinaire peuvent y accéder sur rapport du COSP, en suivant un programme allégé et un rythme de travail adapté.

Enfants malades

Un enseignement particulier peut être dispensé à un enfant suite à un accident, une maladie de longue durée ou une hospitalisation.

Prestations particulières

Le Service de l'enseignement a mis en place des structures appropriées à des besoins éducatifs spécifiques:

- Enfants malvoyants ou malentendants
- Enfants reconnus précoces (sessions d'enrichissement à l'école primaire de Delémont)
- Enfants infirmes moteurs

Père

cérébraux ou souffrant de graves troubles du langage (dysphasie) (Fondation Père)

- Adolescents allophones nouvellement arrivés dans le Jura
 - Adolescents en fin de scolarité et démotivés pour les apprentissages scolaires traditionnels
 - Enfants et adolescents en situation de crise d'une extrême gravité (unité d'accueil transitoire)
- Le Service de l'enseignement est à disposition.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table des matières



Ecole et formation 2/4

Services scolaires de santé physique et psychique

Aide au financement des soins dentaires



Le Service dentaire scolaire offre aux élèves un examen annuel

par la clinique dentaire scolaire ambulante, une possibilité de traitement à un tarif préférentiel ainsi qu'une possibilité d'aide au financement des soins.

Santé scolaire



Chaque école dispose d'un médecin scolaire et d'un ou une

infirmière scolaire effectuant auprès des élèves des contrôles, des dépistages et des vaccinations, participant à des programmes de prévention et assumant des permanences régulières dans l'établissement.

Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COSP)



Le COSP offre à toute personne (jeune ou adulte) la possibilité

d'être informée ou conseillée dans le choix d'une profession, d'une formation ou d'un perfectionnement.

Psychologie scolaire



Le Service de psychologie scolaire est destiné aux élèves

de la scolarité obligatoire qui rencontrent des difficultés scolaires, relationnelles et personnelles telles que timidité, agressivité, peur, etc. Les psychologues scolaires informent, apportent une aide concrète et dispensent des conseils en matière d'éducation et dans le cadre de la scolarité.

Centre d'examen des troubles du langage



Il regroupe les logopédistes privés qui, sur mandat médical,

examinent et traitent les enfants souffrant de troubles du langage oral ou écrit.



Le portail officiel suisse d'information de l'orientation

professionnelle, universitaire et de carrière. La plateforme pour toutes les questions concernant les professions, les formations et le monde du travail.

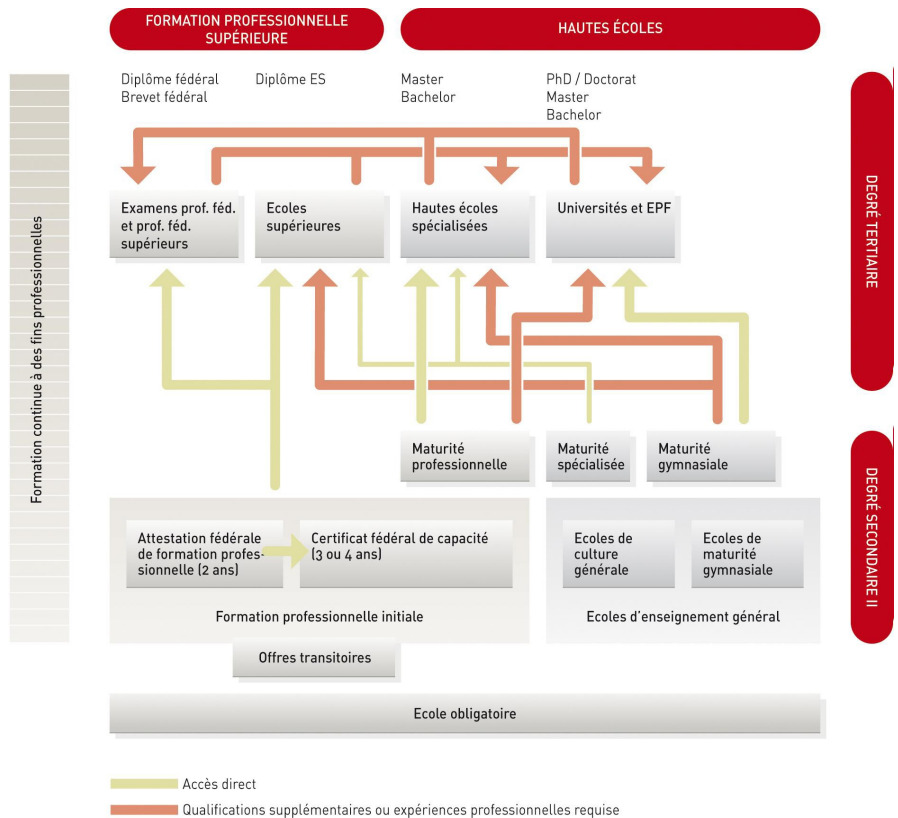
Bourses et prêts d'études



Le Canton du Jura octroie des subsides de formation (bourses, prêts) aux étudiants et apprentis. Les montants octroyés dépendent de différents critères dont le revenu, la fortune et le nombre d'enfants à la charge des parents.

A noter que plusieurs communes jurassiennes octroient également des bourses en complément des bourses cantonales. Les secrétariats communaux renseignent également volontiers à ce sujet.

Schéma du système suisse de formation



Autres sources d'informations



Thèmes: école et formation, famille (être parents)



Thèmes: école enfantine, école obligatoire, degré secondaire, degré tertiaire, apprentissage, bourses



Thèmes: bourses, formation



Ecole et formation 3/4

Formation

Le système d'éducation suisse est divisé en deux degrés distincts: le degré secondaire II et le degré tertiaire.

Le **degré secondaire II** comprend trois voies de formations possibles :

1. La filière professionnelle (apprentissage).



La formation professionnelle permet à deux tiers des jeunes

Suisses d'acquérir de solides connaissances de base. Cette filière est reconnue comme étant une des plus efficaces au monde. Elle alterne formation pratique en entreprise et formation théorique et de culture générale en école. La formation se déroulant essentiellement sur ces deux lieux, elle est appelée «système dual».

L'apprentissage peut durer trois ou quatre ans et déboucher sur un certificat fédéral de capacité (CFC). Pour les jeunes ayant des aptitudes essentiellement pratiques, il existe des apprentissages d'une durée de deux ans avec une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) à la clé. Après l'obtention de l'AFP, il est possible d'entrer dans le monde du travail ou de continuer sa formation professionnelle afin d'obtenir un CFC.

Les apprentis motivés peuvent compléter leur apprentissage par une maturité professionnelle. Il est possible d'effectuer la maturité professionnelle soit pendant son apprentissage (modèle intégré), soit après son apprentissage (modèle post-CFC). La maturité professionnelle est un bagage de culture générale supplémentaire qui permet l'entrée directe dans les hautes écoles spécialisées. Elle est forcément couplée au CFC.

Il est également possible d'effectuer un apprentissage à plein temps en école, dans une école de métiers ou dans une école de commerce.

Le tertiaire en Suisse

En Suisse, selon les scénarios prospectifs de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le taux de jeunes qui entreprendraient vers 2020 des études tertiaires est estimé entre 42% et 48%, contre 36% en 2009. On observe donc une tendance à une « tertiarisation » de plus en plus marquée de la formation dans la prochaine décennie.

La formation dans le Jura



SFO

Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire du Jura



CEJEF

Centre jurassien d'enseignement et de formation

2. La filière gymnasiale



Lycée

La maturité gymnasiale est offerte par les lycées ou

gymnases: Cette filière permet, en trois ans, d'acquérir des connaissances théoriques en langues, sciences humaines, sciences naturelles, mathématiques et arts. Elle donne accès aux universités, aux écoles polytechniques fédérales (EPF) ou aux hautes écoles spécialisées (HES).

3. La filière de culture générale



ECG

Le certificat de culture générale combine un enseignement

de culture générale avec des cours dans un domaine spécifique permettant de poursuivre une formation professionnelle dans les domaines de la santé, du social ou des arts. Au terme des trois ans de formation, il est possible d'effectuer une année supplémentaire de maturité spécialisée. C'est un complément spécifique destiné à préparer les élèves à entrer dans une filière HES.

Le **degré tertiaire** comprend deux voies de formation:

1) Le tertiaire non universitaire ou tertiaire B ou formation professionnelle supérieure.

Ce type de formation permet une qualification professionnelle élevée et appropriée d'un grand nombre de personnes. La formation professionnelle supérieure se caractérise par une forte orientation vers le marché du travail et un lien étroit entre la théorie et la pratique.

Les examens professionnels fédéraux (EP ou brevet) et les examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS ou maîtrise)

Ce sont des formations en emploi. Seuls les examens sont réglementés. La préparation est facultative et les offres dans ce domaine sont variées.

Les écoles supérieures

Elles débouchent sur l'obtention d'un diplôme reconnu par la Confédération portant la mention «ES». En principe, les études durent deux ans à plein temps ou trois ans en emploi pour les personnes titulaires d'un CFC du domaine d'études. Leur but est de former des diplômés capables d'assumer des tâches et des fonctions dirigeantes réservées aux cadres moyens.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Ecole et formation 4/4

Le Canton du Jura propose plusieurs filières de formation au degré tertiaire qui peuvent être effectuées en haute école ou dans le cadre de la formation professionnelle supérieure. Ces filières sont ouvertes aux détenteurs-trices d'une formation post-obligatoire.

Le Jura offre les opportunités de formations tertiaires suivantes:



Ecoles supérieures en technique (EST)



Ecole supérieure en informatique de gestion (ESIG)



Haute école pédagogique (antenne de la HEP BEJUNE)



Hautes écoles spécialisées en santé, gestion et ingénierie (antennes de la HE-Arc)

2) Le tertiaire universitaire ou les hautes écoles



Ce degré englobe les hautes écoles spécialisées (HES), les hautes écoles pédagogiques (HEP), les universités et les deux écoles polytechniques fédérales (EPF).

Elles débouchent sur l'obtention d'un Bachelor après trois ans puis d'un Master après deux ans supplémentaires. Ces titres universitaires sont reconnus au niveau européen. Après le Master, il est possible d'effectuer un doctorat.

Certification pour adultes



Il est possible pour tout adulte avec de l'expérience professionnelle d'accéder à une certification dans son domaine d'activité (AFP ou CFC), sans passer par un apprentissage standard (2, 3 ou 4 ans de formation), par exemple par la validation des acquis.

Cours de français Comunica



Le processus d'intégration débute nécessairement par la maîtrise de la langue de la région d'accueil du migrant.

Perfectionnement



Bourse des offres de perfectionnement en Suisse

Les centres d'orientation professionnelle suisses proposent une bourse des offres de perfectionnement en Suisse (plus de 30'000 offres).

Formation continue

De nombreux cours de formation continue sont organisés par :



AvenirFormation est l'unité de formation continue du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF).



Ecole pour adultes



L'Université populaire jurassienne est une institution active dans la formation continue des adultes, formation générale et des langues, ainsi que sur le plan culturel pour le Canton du Jura et le Jura bernois.

Reconnaissance des diplômes étrangers



Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Interprétariat communautaire



L'interprétariat communautaire est une activité orale exercée dans des contextes interculturels. Les interprètes assurent la traduction en tenant compte de connaissances fondées des réalités de vie existant dans le pays d'origine et dans la société d'accueil, ainsi que des contextes sociaux, ethniques et culturels des interlocuteurs en présence.

Réinsertion professionnelle



Espace Formation Emploi Jura (EFEJ)

L'EFEJ est le centre cantonal d'amélioration des compétences destiné aux demandeurs d'emploi. Dans le cadre de l'assurance-chômage, il dispense des formations pratiques dans les secteurs de l'industrie, l'artisanat, le commerce, etc. L'objectif est la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail.

Réinsertion professionnelle des femmes



SIBIR'elles met sur pied des cours destinés aux femmes qui, après une interruption de leurs activités professionnelles, désirent se réinsérer dans le monde du travail et/ou changer d'orientation.

Animation et formation pour femmes migrantes



Le Centre d'animation et de formation pour femmes

migrantes (CAFF) est un lieu d'accueil et d'écoute qui permet aux femmes migrantes de sortir de chez elles, de créer des liens sociaux, de prendre confiance, de révéler et de développer leurs compétences sociales.

Illettrisme



Le fait de ne pas savoir suffisamment

lire et écrire est un facteur d'exclusion sociale, culturelle et économique important. L'Association Lire et Ecrire s'arme contre l'illettrisme en organisant des cours pour adultes parlant le français, mais qui rencontrent des difficultés face à l'écrit dans la vie quotidienne.



Enfance et jeunesse 1/2

Grossesse

SSJU

Le Centre de Santé Sexuelle - planning familial Jura (SSJU) a pour mission d'orienter, conseiller et soutenir les jeunes et les adultes, sur leur vie relationnelle et sexuelle.

SOS
Futures Mamans

SOS Futures Mamans est un service d'entraide à toutes les mamans ou futures mamans qui se trouvent démunies moralement ou financièrement face à une grossesse ou à l'éducation de leurs enfants.

Interruption volontaire de grossesse

SSJU

Le Centre de Santé Sexuelle - planning familial Jura (SSJU) accueille et aide les personnes et les couples et concernant tous les domaines de la sexualité, de la santé et de la reproduction.

Puériculture

Puériculture Jura

Le Centre de puériculture est à disposition des parents pour toutes préoccupations concernant la santé et les soins à apporter aux nourrissons et enfants d'âge préscolaire.

Lieux de rencontre

Le concept de la Maison Verte est un lieu de rencontre informelle animé par des professionnels de l'éducation et de la famille. Ce lieu est inspiré du concept de la psychanalyste Françoise Dolto et il est destiné aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte.

La Puce verte

Delémont

La Bulle verte

Porrentruy

Crèches-garderies dans le Jura

JURA CH
Structures d'accueil

Les crèches-garderies sont destinées aux enfants dès la naissance et jusqu'à 12 ans en principe. Elles ont pour rôle le relais à la garde parentale, l'éducation et la socialisation des enfants.

Les parents peuvent ainsi s'adresser à n'importe quelle crèche-garderie du canton afin d'être renseignés de l'endroit où une place serait disponible. La marche à suivre afin d'obtenir une place en crèche-garderie est l'inscription sur une liste d'attente.

Moyens de garde

Il est recommandé de se renseigner auprès du secrétariat communal pour prendre connaissance des différentes solutions à disposition:

- Crèche-garderie (voir encadré ci-dessus)
- Jardin d'enfants (accueil régulier et à temps partiel d'enfants dès 3 ans et jusqu'à l'entrée à l'école)
- Unité d'accueil pour écoliers UAPE (accueil des écoliers en dehors des heures d'école)
- Halte-garderie (garderie intermittente reposant sur l'entraide des mamans pour des enfants en âge préscolaire)

CAD Delémont
Franches-Montagnes

Crèche à domicile CAD: accueil d'enfants par des mamans d'accueil à leur domicile.

CAD Porrentruy

Cours baby-sitting

Baby-sitting (jeunes gens formés par la Croix-Rouge et chargés de surveiller les enfants au domicile des parents).

Garde enfants
malades

Garde d'enfants malades de la Croix-Rouge (garde au domicile des parents d'enfants malades ou d'enfants dont les parents sont malades).

Cerebral

Garde d'un enfant handicapé. Association Cerebral Jura.

Autres sources d'informations

migraweb

Thèmes: école et formation, famille (être parents), sexualité

ch.ch

Thèmes: grossesse, naissance, enfants, parents, famille, crèche

GSR
Guide Social Romand

Thèmes: mineurs, jeunesse



Enfance et jeunesse 2/2

Politique de la jeunesse



Le délégué cantonal à la jeunesse assure une fonction de coordination et de conseil auprès des personnes impliquées dans le travail avec la jeunesse, auprès des communes et auprès des jeunes.

Espace jeunes
Delémont

Les Espaces jeunes de Delémont, Porrentruy et du Noirmont

Espace jeunes
Porrentruy

proposent de nombreuses

Espace jeunes
Le Noirmont

activités pour les adolescents

d'environ 12 à 16 ans (cours de musique, excursions, soutien dans la recherche d'emploi, organisation de soirées, etc.).

Oxyjeunes

Oxyjeunes est la plateforme de référence des jeunes du Jura et du Jura bernois.

Ciao

Informations pour les ados

Telme

Informations pour les jeunes adultes et leurs parents



COSP

Orientation scolaire et professionnelle

Formation



SSRJU

Les Services sociaux régionaux peuvent être sollicités en cas de problèmes personnels, familiaux ou financiers. Ils offrent un soutien, un accompagnement individuel ou familial ou une possibilité de médiation, pour l'exercice du droit de visite par exemple.

Santé / social

Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés...

La détection par les parents

Les parents, confrontés à des problèmes de leur enfant, s'adresseront prioritairement à son enseignant afin de pouvoir confronter leurs points de vue. Le cas échéant, l'enseignant saura les diriger vers des professionnels compétents et aptes à répondre aux besoins de l'enfant en difficulté.

La détection par des tiers

Les parents ne sont pas seuls à être à même de détecter les difficultés scolaires, familiales ou sociales d'un enfant: les instances communales, les services sociaux, les enseignants, le pédiatre, l'infirmière scolaire, etc. peuvent, dans l'exercice de leur fonction, être appelés à observer des dysfonctionnements chez l'enfant.

La prise en charge par les professionnels

D'entente avec les parents, ces différents interlocuteurs vont alors transmettre leurs observations à des professionnels qui pourront en assumer la prise en charge. Ces professionnels sont en outre le psychologue scolaire ou le médiateur scolaire. Les parents ont la possibilité de prendre contact directement avec le médiateur scolaire en cas de désaccord avec l'enseignant.



COSP

Le travail des psychologues scolaires dépend du Centre d'orientation scolaire et professionnelle et comporte deux volets distincts. Les consultations avec les parents, les enfants et parfois les enseignants concernés d'une part (sur rendez-vous et de manière confidentielle), d'autre part l'observation en classe du comportement des enfants dans un contexte social familial qui

débouchera le cas échéant et avec l'accord des parents sur des investigations individuelles.

Les prestations de pédagogie compensatoire



Formation

Afin d'intégrer au mieux l'enfant en difficulté dans le système scolaire, différents moyens sont mis à sa disposition: classes de transition, soutien scolaire, moyens auxiliaires appropriés en cas de handicap, sessions d'enrichissement pour enfants à haut potentiel, etc.

L'orientation vers les institutions spécialisées

Selon les cas, les professionnels consultés orienteront l'enfant vers des institutions spécialisées répondant à ses besoins spécifiques.

Interprétariat communautaire

Se comprendre

L'interprétariat communautaire est une activité orale exercée dans des contextes interculturels. Les interprètes assurent la traduction en tenant compte de connaissances fondées des réalités de vie existant dans le pays d'origine et dans la société d'accueil, ainsi que des contextes sociaux, ethniques et culturels des interlocuteurs en présence.

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

[Table des matières](#)



Religion ^{1/1}

Le paysage religieux en Suisse

Pluralité et respect

La Suisse n'a pas de religion d'État sur l'ensemble du pays et la liberté de culte est garantie. Les croyants peuvent pratiquer leur foi dans un climat de respect, de tolérance et de discrétion.

La Confédération n'entretient pas de relations institutionnelles avec des communautés religieuses. Ce sont les cantons qui sont compétents en matière de réglementation des rapports entre l'Etat et la religion. Le Canton du Jura est historiquement catholique.

La relation entre l'Etat et l'Eglise prend la forme d'une reconnaissance des communautés religieuses comme étant des corporations de droit public, à savoir les Eglises catholique et évangélique réformée. Les fêtes religieuses donnent lieu à des congés.



CFM

La religion sur le site de la Commission fédérale des migrations



OFS

Office fédéral de la statistique

Catholicisme



Jura pastoral

L'Eglise catholique romaine est la principale Eglise dans le Jura.



Portail catholique

Portail catholique suisse

Protestantisme



Eglise réformée Jura

L'Eglise protestante occupe une place importante en Suisse.



FEPS

Fédération des Eglises protestantes suisses

Horaires des offices religieux dans le Jura



Jura pastoral

Horaires des messes de l'Eglise catholique romaine



Eglise réformée

Horaires des cultes de l'Eglise réformée

Eglises évangéliques libres



FREE

Fédération romande d'Eglises évangéliques



RES

Réseau évangélique suisse

Eglise orthodoxe



Orthodoxie

Judaïsme



Judaïsme

Fédération suisse des communautés israélites

Islam



FOIS

Fédération d'organisations islamiques de Suisse



Islam

Islam en Suisse



ACFMS

Association Culturelle des Femmes Musulmanes de Suisse



Facebook

Centre Islamique ar-rahman du Jura, route de Bâle 35, Delémont

Bouddhisme et hindouisme



USB

Union suisse des bouddhistes



Bouddha.ch

Autre source d'informations



migraweb

Thème: religion

S'installer, s'intégrer

Travail et finances

Transports

Ecole, formation, détente

Table
des matières



Culture 1/1

Institutions



L'Office cantonal de la culture (OCC) remplit les tâches propres aux deux faces de l'action culturelle publique: la protection, l'enrichissement et la mise en valeur du patrimoine; le soutien à la création et à la diffusion dans toutes les disciplines artistiques.

Il applique la politique cantonale à l'égard des musées jurassiens, pourvoit à la protection des biens culturels et gère la Collection jurassienne des beaux-arts. Il est l'interface de tous domaines relevant du vaste champ de la culture pour la République et Canton du Jura.



Office fédéral de la culture (OFC)



L'Université populaire jurassienne est active dans la formation continue des adultes, formation générale et des langues, ainsi que sur le plan culturel pour le Canton du Jura et le Jura bernois.



Le Forum culture met en commun des forces culturelles des deux Jura.



Pro Jura se destine à l'illustration et la mise en valeur des trésors et beautés naturelles, culturelles et historiques du pays jurassien.



Carte culture

Musées



Réseau suisse des musées



Jura tourisme

L'offre culturelle jurassienne



Beaux-arts, expositions, cirque, conférences, contes, danse, humour, lecture, multimédia, musique, concerts, stages, ateliers, théâtre



Centre culturel régional Delémont



Delémont



Viciculturelle



Porrentruy



Centre culturel Porrentruy



Saignelégier Café du Soleil



Jura tourisme



Agenda de Jura tourisme



Jura l'original suisse

Cinéma jurassiens



Films à l'affiche dans le Jura.



Films à l'affiche en suisse romande

Activités théâtrales

Le théâtre est une activité très appréciée et répandue dans le canton du Jura. Si bien que de nombreuses localités possèdent leur troupe de théâtre amateur.



Fédération suisse des sociétés théâtrales d'amateurs

Bibliothèques



La Bibliothèque cantonale assume une double mission: elle est

un centre d'étude et de culture générale et le lieu de constitution et de mise en valeur du patrimoine intellectuel jurassien. Ouverte au public, elle met l'ensemble de ses collections à disposition de ses usagers. Elles sont de nature tant encyclopédique, avec accent sur l'histoire et l'archéologie, que patrimoniale, en rapport avec le Jura et ses habitants.

Elle offre également un accès à plusieurs réseaux informatisés.



Guide des bibliothèques de lecture publique de Suisse romande

La presse quotidienne présente tous les jours l'offre culturelle complète.



Sports, loisirs et tourisme 1/1

Institutions

JURA.CH
OCS

L'Office cantonal des sports (OCS) favorise et contribue à la promotion d'événements sportifs: manifestations, compétitions, conférences, etc. Il propose notamment des cours et camps à des prix populaires destinés aux jeunes de 10 à 20 ans. Il organise également le programme Midi actif qui offre la possibilité aux adultes de pratiquer une activité sportive durant la pause de midi.

Clubs sportifs phares

- HCA** Hockey-Club Ajoie HCA
- SRD** Sports-Réunis Delémont SRD (football)
- VFM** Volleyball Franches-Montagnes
- BCB** Basket-Club Boncourt
- FSG Bassecourt** FSG Bassecourt (athlétisme)

Piscines et patinoires

Piscines et patinoires

Ludothèques

Ludothèques

Points forts du tourisme jurassien

Le Jura est le plus récent des cantons suisses (1979) et ses habitants en sont fiers, nombreux sont ceux qui se sont battus pour sa création. Ils ont ainsi à cœur d'offrir un accueil chaleureux et de faire partager leur amour de leur terre aux personnes qui la découvrent.

Jura Tourisme

JURA.CH
Vivre dans le Jura

Autre source d'informations

migraweb Thème: Santé (activité physique)

Outils de recherche

Le Jura compte de très nombreux clubs sportifs et de loisirs jouissant d'équipements adaptés et modernes. Les outils de recherche suivants existent :

- Jura Tourisme** Par ses publications soignées et ses bureaux d'accueil, Jura Tourisme met en lumière les richesses culturelles et sportives du Canton du Jura.
- Suisse Tourisme** Suisse tourisme
- Loisirs** **Portail des loisirs en Suisse romande** Juranet constitue un moyen de recherche judicieux dans le domaine notamment du sport, des loisirs et du divertissement dans le Jura. Il permet entre autres de sélectionner le type d'activités ainsi que les localités dans lesquelles elles ont lieu.
- Juranet**

Terroir, gastronomie et tourisme

La promotion des spécialités régionales et du tourisme rural a pour but de favoriser la proximité producteur-transformateur-consommateur et d'obtenir une valeur ajoutée à partir de la production et de la transformation de produits agricoles.

- FRU**
- Terroir Jura**
- Jura Tourisme**
- Terroir et tourisme**
- Suisse Terroir**
- Jura gourmand** Guide de la restauration jurassienne

Les secrétariats communaux jurassiens mettent à disposition des listes de sociétés et clubs sportifs locaux.

Hébergement

Le Jura offre une large palette d'hébergements en hôtels, appartements et maisons de vacances, formules Bed and Breakfast, campings, hébergements collectifs, nuits sur la paille, tipis, yourtes, cabanes, auberges de jeunesse, dortoirs, etc.

Jura Tourisme Jura Tourisme, par son site et ses bureaux d'accueil touristiques, présente ces hébergements, indique les disponibilités et offre la possibilité d'effectuer des réservations.

Nature

Le Jura bénéficie de paysages pittoresques et variés, grâce à un environnement naturel largement préservé. De nombreuses activités permettent de découvrir ses richesses naturelles au fil des saisons: l'été est propice à de

grandes randonnées à pied (1'120 km de sentiers pédestres balisés), à cheval ou à vélo (nombreuses pistes cyclables et 650 km de parcours

Jura tourisme VTT de différents niveaux) autour d'étangs, à travers les pâturages francs-montagnards, etc. L'hiver se prête à de grandes balades à ski de fond (100 km de pistes balisées), en raquettes à neige (100 km de pistes balisées) ou peaux de phoque.

Les **syndicats d'initiatives** ainsi que les sociétés d'embellissement sont également des sources de renseignements utiles.

- SIRD** Delémont
- Sirac** Ajoie et du Clos-du-Doubs
- Franches-Montagnes** Franches-Montagnes